



**MUNICIPALITÉ DE  
Bowman**

**PLAN D'URBANISME 2022**

Adopté par le règlement PU-2022-01

**ÉCOPHYLLE**  
Urbanisme municipal

Anabelle DREW, T.P.

(819) 428 8822  
[ecophylle@outlook.com](mailto:ecophylle@outlook.com)



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOWMAN**

**Règlement n° PU-2022-01**

**RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME**

---

Avis de motion : 18 février 2022

Adoption du projet de règlement : 19 février 2022

Avis de l'assemblée publique de consultation : 14 février 2022

Assemblée publique de consultation : 21 février 2022

Adoption du règlement : 21 février 2022

Approbation par la MRC :

Certificat de conformité :

Entrée en vigueur :

Avis de l'entrée en vigueur :

MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME	
Numéro de règlement	Entrée en vigueur

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Bowman juge opportun de réviser le plan d'urbanisme adopté par le règlement PU 2007-04 et de le remplacer par un nouveau plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de présentation à cet effet a été donné au cours d'une assemblée précédente de ce Conseil;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOWMAN DÉCRÈTE L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME 2022, LEQUEL SE LIT COMME SUIT :**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1.....</b>	<b>8</b>
<b>PROFIL MUNICIPAL.....</b>	<b>8</b>
<b>1.1 CONTEXTE.....</b>	<b>9</b>
1.1.1 Localisation.....	9
1.1.2 Historique.....	10
1.2.1 Population.....	12
1.2.4.1 Indice de défavorisation matérielle.....	21
1.2.4.2 Indice de défavorisation sociale.....	21
1.2.4.3 Indice de développement socioéconomique.....	22
1.3.1 Habitation.....	22
1.3.3 Industries.....	26
1.3.4 Agriculture.....	27
1.3.5 Patrimoine bâti.....	27
<b>1.4 ÉQUIPEMENTS.....</b>	<b>30</b>
1.4.1 Éducation et santé.....	30
1.4.2 Tourisme.....	30
1.4.3 Loisirs, sports et culture.....	32
<b>1.5 INFRASTRUCTURES.....</b>	<b>34</b>
1.5.1 Réseau routier.....	34
1.5.2 Autoroute 50.....	34
1.5.5 Énergie et communications.....	34
1.5.6 Gestion des matières résiduelles et terrains contaminés.....	35
1.5.7 Approvisionnement en eau.....	35
1.6.1 Paysage.....	35
1.6.2 La forêt et la faune.....	36
1.6.3 Topographie et hydrographie.....	36
1.6.4 Géologie.....	38
<b>PARTIE 2.....</b>	<b>39</b>
<b>VISION D'AVENIR ET.....</b>	<b>39</b>
<b>ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT.....</b>	<b>39</b>
CIBLE 1 : UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE AXÉE SUR LA VALORISATION DES POTENTIELS RÉCRÉOTOURISTIQUES DU MILIEU.....	41
CIBLE 2 : UN MILIEU DE VIE QUI OFFRE LES SERVICES PROPICES À L'ÉPANOUISSEMENT	



DES CITOYENNES ET DES CITOYENS .....	43
CIBLE 3 : UNE NATURE PROTÉGÉE ET ACCESSIBLE .....	45
CIBLE 4 : UNE VIE CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET SPORTIVE RICHE ET DYNAMIQUE .....	47

## **PARTIE 3.....49**

### **CADRE D'INTERVENTION .....49**

3.1.1 L'affectation « Villégiature » .....	50
3.1.2. L'affectation « Écotourisme » .....	51
3.1.3 L'affectation « Agriculture dynamique » .....	51
3.1.4 L'affectation « Foresterie » .....	52

L'affectation « Foresterie » concerne toutes les forêts et elles sont nombreuses à Bowman.

L'exploitation forestière y est saine et judicieuse puisque la plupart des forêts sont privées. Les coupes faites par le passé en fonction de l'espèce et du diamètre des arbres ont appauvri nos forêts, c'est pourquoi il est primordial de promouvoir des pratiques sylvicoles saines afin de les réhabiliter. Le secteur forestier se situe dans la partie ouest et nord-ouest (jusqu'au Lac Escalier) de la municipalité.

..... 52

Comparativement à d'autres forêts québécoises, celles de l'Outaouais sont peu développées dans le domaine de l'acériculture, alors que le potentiel est conséquent. .... 52

3.1.5 L'affectation « Récrétourisme » .....	53
---	----

L'affectation « Récrétourisme », s'applique aux territoires représentant un intérêt écologique et capable de supporter les activités récréatives humaines. Cette affectation est présente dans la partie centrale nord du territoire bowmanoïse. .... 53

### **3.2 VOIES DE CIRCULATION.....54**

3.2.1 Le réseau local .....	54
-----------------------------	----

## **RÉFÉRENCES .....55**

1. ADOPTION.....	56
------------------	----

2. REMPLACEMENT .....	56
-----------------------	----

3. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	56
---------------------------	----

## **ANNEXES CARTOGRAPHIQUES – Cartes**



## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

- TABLEAU 1 : Évolution démographique de la municipalité de Bowman, de 1996 à 2016  
TABLEAU 2 : Variations démographiques dans la MRC Papineau, de 1996 à 2016  
TABLEAU 3 : Population permanente et saisonnière, en 2015  
TABLEAU 4 : Évolution des proportions par groupes d'âge, de 1991 à 2016  
TABLEAU 5 : Évolution des ménages, de 1996 à 2016  
TABLEAU 6 : Revenu médian des ménages, en 1995 et 2015  
TABLEAU 7 : Niveau de scolarité, en 2016  
TABLEAU 8 : Taux de chômage et d'activité, en 1996 et 2016  
TABLEAU 9 : Professions, en 2016  
TABLEAU 10 : Périodes de construction à Bowman, jusqu'en 2016  
TABLEAU 11 : État des logements, en 1996 et 2016  
TABLEAU 12 : Les principales concentrations commerciales, en 2016

- FIGURE 1 : Pyramide des âges du Québec, en 2016  
FIGURE 2 : Pyramide des âges de la MRC, en 2016  
FIGURE 3 : Pyramide des âges de Bowman, en 2016  
FIGURE 4 : Types de logements, en 2016  
FIGURE 5 : Tenure des logements, en 2016



## INTRODUCTION : Un plan et des règlements

La qualité de vie des citoyens de Bowman exige une planification territoriale et environnementale bien adaptée aux réalités particulières du milieu. Le présent plan d'urbanisme vise à répondre à cet objectif de valorisation du territoire et de bonification du milieu de vie exceptionnel qu'offre déjà Bowman.

Avant de présenter les éléments qui composent ce plan d'urbanisme, rappelons les obligations des municipalités en matière de planification et de réglementation d'urbanisme. En ce domaine, les municipalités disposent de deux pouvoirs principaux, distincts, mais complémentaires : 1) le pouvoir de planifier et 2) le pouvoir de réglementer. Chacun de ces pouvoirs doit s'exprimer par le document d'urbanisme qui lui est spécifiquement assigné par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Le pouvoir de **planifier** s'exerce essentiellement par l'élaboration et l'adoption d'un **plan d'urbanisme**, par lequel la municipalité expose ses stratégies de développement du territoire et la manière dont elle entend l'organiser physiquement et gérer son utilisation. À ce titre, le plan encadre la réglementation d'urbanisme en énonçant les objectifs qu'elle doit poursuivre. Le plan d'urbanisme explique donc les finalités à atteindre, alors que les règlements prescrivent les normes que les citoyens doivent respecter lorsqu'ils aménagent le domaine privé. Par conséquent, il est impossible d'avoir une réglementation adéquate et bien fondée si, au préalable, les objectifs qui lui serviront d'assise ne sont pas clairement définis dans le plan d'urbanisme.

Afin de remplir son rôle adéquatement, le plan d'urbanisme mettra en lumière les problèmes, les tendances et les perspectives d'avenir. Il définira surtout les orientations d'aménagement à poursuivre, précisera les affectations du sol, les densités d'occupation et les réseaux de transport. Il déterminera aussi toute intervention concrète susceptible d'orienter l'évolution de l'occupation du sol conformément aux orientations d'aménagement retenues. À la différence d'un schéma d'aménagement et de développement d'une municipalité régionale de comté (MRC), qui doit se limiter aux questions d'intérêt régional, le plan d'urbanisme s'occupe donc des problèmes locaux.

Quant au deuxième pouvoir municipal, celui de **réglementer**, il s'exerce par l'élaboration et l'adoption d'une série de règlements qui composent la **réglementation d'urbanisme**. Elle constitue l'instrument technique et légal par lequel la municipalité peut faire respecter, sous la forme de normes et de critères juridiquement opposables aux citoyens, les décisions stratégiques contenues dans le plan d'urbanisme.

En assurant le succès de la planification municipale, la réglementation d'urbanisme constitue un véritable contrat social qui équilibre les libertés individuelles des concitoyens, en matière d'utilisation du sol, de façon à améliorer la qualité du milieu bâti et le bénéfice que chaque citoyen peut en retirer.

### Une révision obligatoire



En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les municipalités locales doivent planifier et réglementer leur territoire de façon cohérente et conforme aux orientations de la planification régionale contenues dans les Schémas d'aménagement et de développement (SAD) de leur MRC. Conséquemment, lorsqu'un tel Schéma de MRC est révisé, chacune des municipalités locales concernées doit réviser son propre Plan d'urbanisme et réglementation connexe et ce, dans les deux (2) années suivant l'entrée en vigueur d'un nouveau SAD. En outre, cette révision des documents d'urbanisme est l'occasion idéale d'actualiser leur contenu en tenant compte de l'évolution territoriale récente et des nouveaux objectifs d'aménagement de la municipalité. C'est dans ce contexte que la municipalité de Bowman entreprend le processus de révision de son Plan et règlements d'urbanisme conformément aux exigences de la L.A.U.

Bien entendu, une municipalité peut réviser son plan et ses règlements au moment qu'elle juge approprié, même si la MRC n'a pas révisé son schéma. Une telle révision est d'ailleurs recommandée tous les 5 ans.

Le présent plan d'urbanisme remplace donc celui qui était en vigueur à Bowman depuis l'année 2007. Quant à la réglementation qui l'accompagne, elle fait l'objet d'un document distinct et remplace également l'ancienne réglementation d'urbanisme. Ces nouveaux documents d'urbanisme sont conformes aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de la MRC Papineau.

Cette nouvelle version du Plan d'urbanisme qui remplace celle adoptée en 2007 se décline en trois (3) parties :

La partie 1, intitulée « **Profil municipal** », dresse le bilan des principales caractéristiques de la municipalité.

La partie 2, intitulée « **Vision d'avenir et orientations d'aménagement** », expose les orientations d'aménagement afin de répondre aux problématiques auxquelles est confronté le territoire et aux aspirations de la communauté.

Enfin, la partie 3, intitulée « **Cadre d'intervention** », présente les principes d'aménagement visant à encadrer les interventions sur le territoire. Ces principes touchent les affectations du sol, les densités d'occupation et les voies de circulation.

Rappelons que ce plan d'urbanisme est également accompagné d'un deuxième document, intitulé « *Réglementation d'urbanisme* », comprenant les règlements qui assureront, sur le domaine privé, l'atteinte des objectifs et la réalisation des principes du plan d'urbanisme qui reposent sur l'exercice du droit de propriété des citoyens.



# PARTIE 1

## PROFIL MUNICIPAL

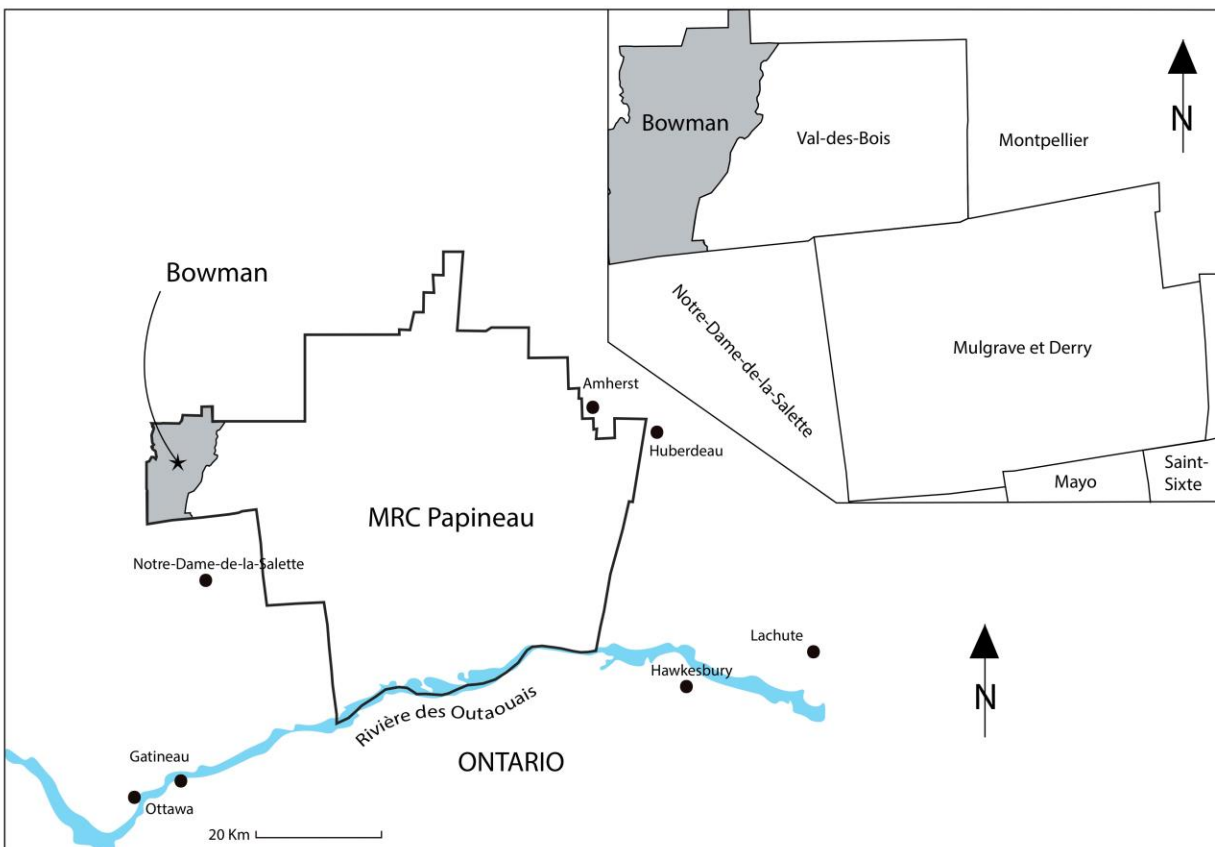


## 1.1 CONTEXTE

### 1.1.1 Localisation

Localisée à l'extrême Ouest du territoire de la MRC de Papineau, à environ une heure dix de route de la région de la Capitale Nationale et à deux heures trente du Grand Montréal, Bowman étant située au Nord-Est de la région de la Capitale Nationale bénéficie d'une localisation très avantageuse pour attirer les touristes de cette région qui recherche un environnement calme et naturel pour se ressourcer.

D'une superficie de 126,03 km<sup>2</sup>, la municipalité est délimitée au nord par la municipalité de Notre-Dame-du-Laus située dans la MRC d'Antoine-Labelle, à l'est par la rivière la Lièvre et la municipalité de Val-des-Bois, au sud par la municipalité de Val-des-Monts située dans la MRC des Collines de l'Outaouais et à l'ouest par les municipalités de Lac-Sainte-Marie et Denholm situées dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.



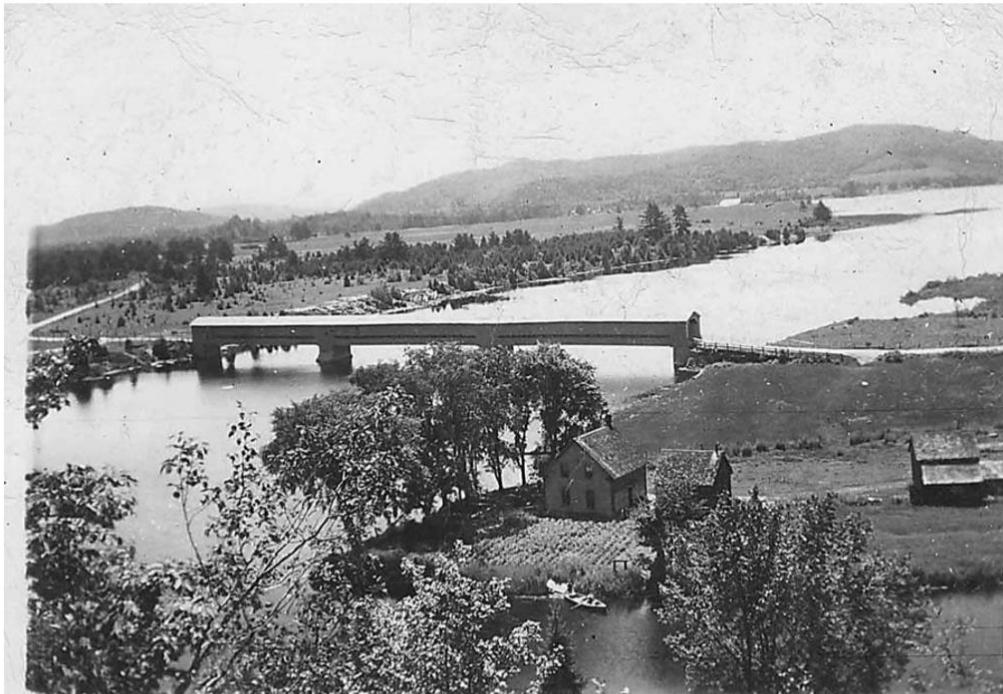
Localisation de la municipalité de Bowman

### 1.1.2 Historique

Autrefois le territoire de la municipalité de Bowman était occupé par la nation Algonquine. Il s'agissait d'un territoire de chasse et de pêche pour cette nation amérindienne qui empruntaient la rivière du Lièvre pour voyager vers le Nord et pour contrer des embuscades iroquoises. Les coureurs des bois empruntaient également la rivière pour atteindre le grand Lac Témiscamingue et pour se diriger plus au Nord ou pour aller vers l'Ouest.<sup>1</sup>

À l'embouchure de la rivière du Lièvre, la Compagnie de la Baie d'Hudson érigea un poste de traite afin de contrôler les convois de pelleteries. Il fut abandonné lors de la Conquête et la compagnie décida d'ouvrir un autre poste de traite au lac des Sables, lequel est situé plus au Nord.

Peu à peu, au cours du XIXe siècle, la traite des fourrures a été remplacée par le commerce de bois, qui devint très populaire et lucratif. Certains entrepreneurs, comme James Maclaren et Baxter Bowman, y trouvèrent prospérité, richesse et pouvoir. Ce dernier, exploitait une scierie à Buckingham et était propriétaire de grandes étendues forestières dans l'Outaouais et notamment sur le territoire de la municipalité de Bowman. La municipalité porte aujourd'hui son nom.

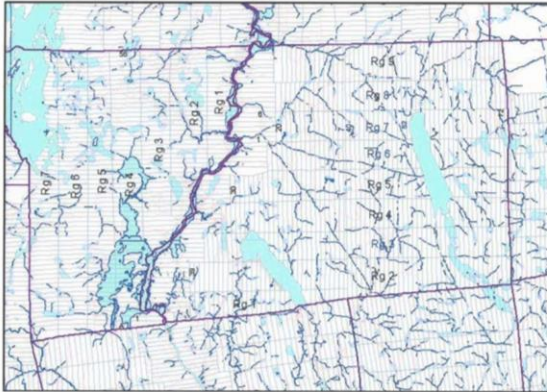


Source: Alex Prescott et Claudette Morin. Pont Bowman, sur la Lièvre. Vue plongeante dans l'axe général nord-sud, photographiée de la rive de Bowman. Ce pont, a servi d'armoire, pour la municipalité de Bowman jusqu'à tout récemment.

<sup>1</sup> Municipalité de Bowman. En ligne.  
<http://www.bowman.ca/documents/?id=258#contrn> Consulté en juin 2019.



Carte des cantons de Bowman et Villeneuve



Ce sont vers les années 1840-1860 que les premiers arrivants foulèrent le sol du territoire de la municipalité. Ces premiers colons provenaient principalement de Montréal.<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 1885 marque la création de la municipalité des cantons unis de Bowman et de Villeneuve qui unissait alors des citoyens de confession religieuse différente, de nationalité différente, et de langue différente résidents sur le territoire de ces deux cantons.<sup>3</sup>

Cette union fut de courte durée, puisque le 27 juin 1913, le territoire de la municipalité de Bowman devient la municipalité du canton de Bowman. La portion du territoire de la municipalité des cantons unis de Bowman et de Villeneuve située dans le canton de Villeneuve deviendra la municipalité de Val-des-Bois. L'entité municipale est de nouveau modifiée en 1954 pour accéder au statut de municipalité de Bowman en l'honneur de Baxter Bowman.

En 1929, l'expansion de la Compagnie Maclaren, la construction du barrage de High Falls (des Hautes Chutes) et le rehaussement du niveau des eaux sont des événements marquants de l'évolution historique du territoire et de ses occupants.

Aujourd'hui, le barrage de la compagnie Maclaren, devenu depuis propriété de Brascan Énergie la Lièvre et plus récemment de Énergie Brookfield, ainsi que le réservoir de l'Escalier, mettent en évidence l'importance des ressources naturelles dans le développement de la vallée de la Lièvre. Le décor de campagne pittoresque et les nombreux plans d'eau font aujourd'hui de la municipalité un lieu privilégié par les villégiateurs.

Le plan et les règlements d'urbanisme contribueront à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel de Bowman.

<sup>2</sup> Schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement numéro 144-2015 Consulté en juin 2019.

<sup>3</sup> Municipalité de Bowman. En ligne. <http://www.bowman.ca/documents/?id=44#contn> Consulté en juin 2019.



## 1.2 MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE

### 1.2.1 Population

Avec ses 665 citoyens recensés en 2019, Bowman est la 11<sup>e</sup> municipalité la plus peuplée de la MRC Papineau, représentant ainsi 2,87% de sa population<sup>2</sup> En terme de superficie, la municipalité se classe toutefois au 9<sup>ième</sup> rang avec un territoire de 126,03 kilomètres carrés. La municipalité occupe donc approximativement 4,33% du territoire de la MRC. La densité d'occupation est de 5 personnes au km<sup>2</sup> soit légèrement inférieure à la moyenne régionale de 7,7 personnes au km<sup>2</sup>.<sup>3</sup>

#### **La croissance démographique**

La dynamique démographique de Bowman est typique de plusieurs villages ruraux québécois. En effet, le tableau 1 démontre que la population a continuellement augmentée sur une période de 14 ans, passant de 552 en 1996 à 691 habitants en 2010. Cela représente une augmentation de 20 %. Cependant, depuis 2011, la population Bowmanoise est en constante diminution, une baisse de 7,4% de 2011 à 2016. Cette diminution démographique est contrastante avec la croissance de la MRC Papineau et celle de l'ensemble du Québec, qui présentent toutes deux des taux positifs. Selon les prévisions de l'*Institut de la statistique du Québec*, l'augmentation de la population québécoise devrait poursuivre son cours dans les années à venir.<sup>4</sup>

**TABLEAU 1**  
**Évolution démographique de la municipalité de Bowman, de 1991 à 2016**

Année	Population totale	Variation (en %)
1991	481	-
1996	522	+7,3
1998	539	+ 3,2
2000	569	+5,3
2002	593	+4,0
2004	639	+7,2
2006	677	+5,6
2008	680	+0,4
2010	691	+1,6
2012	681	-1,6
2014	655	-4,0
2016	640	-2,34

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1991 à 2016  
Institut de la statistique du Québec. *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066, Édition 2019*

<sup>1</sup>[https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2480145&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Bowman&SearchType=Begins&)

[pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2480145&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Bowman&SearchType=Begins&](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2480145&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Bowman&SearchType=Begins&)

<sup>2</sup> <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

<sup>3</sup> Schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement numéro 144-2015 Consulté en juin 2019. SearchPR=01&TABID=1&B1=All

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec. Juillet 2019. *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066, Édition 2019* <<http://www.stat.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juillet 2019.



Le tableau 2 présente la variation démographique de la municipalité de Bowman ainsi que de cinq municipalités situées à proximité de Bowman et faisant partie de la MRC. En 2016, cet ensemble représentait 14,8% de la population de la MRC. Ces municipalités présentent une évolution démographique en dents de scie. Seulement une d'entre elles soit la municipalité de Lochaber Canton a un bilan négatif final sur une période de 25 ans. Bowman se classe au quatrième rang de ces municipalités avec une augmentation de 36,8 % de sa population, comparativement à une hausse moyenne de presque 17% pour l'ensemble de la MRC. Toujours en 2016, Bowman est la seconde municipalité la plus peuplée avec 658 personnes ce qui, cependant, représente une baisse de 2,8% par rapport à 2011. D'ailleurs, depuis 10 ans la population Bowmanoise est en constante diminution. Le poids démographique de Bowman représente 2,87% de la population totale de la MRC.

**TABLEAU 2**  
**Variations démographiques dans la MRC Papineau, de 1991 à 2016**

Municipalités	1991	1991- 1996 (%)	1996- 1996	1996- 2001 (%)	2001- 2001	2001- 2006 (%)	2006- 2006	2006- 2011 (%)	2011- 2011	2011- 2016 (%)	2016- 2016	1991- 2016 (%)
Lochaber	492	3,7	510	-10,6	446*	11,4	497	1,5	409	1,5	415	-15,7
Mayo	370	8,4	401	10,5	443	23,9	549	4,2	572	5,1	601	62,4
Mulgrave-et-Derry	233	7,3	250	-6,0	235	65,5	389	5,9	366	0,8	369	58,4
Saint-Sixte	456	0,0	456	-3,7	439	6,2	466	-1,3	460	2,0	469	2,9
Val-des-Bois	624	7,1	668	9,6	732	19,3	873	7,4	938	-7,8	865	38,6
<b>Bowman</b>	<b>481</b>	<b>7,3</b>	<b>516</b>	<b>9,1</b>	<b>563</b>	<b>20,1</b>	<b>676</b>	<b>0,1</b>	<b>677</b>	<b>-2,8</b>	<b>658</b>	<b>36,8</b>
MRC	19526	4,1	20308	0,3	20367	7,3	21863	3,1	22541	1,3	22832	16,9

\*Chiffres ajustés selon les changements de limites municipales

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1991 à 2016.

Sur les 24 municipalités que compte la MRC Papineau, seules six d'entre elles ont une population oscillant entre 983 et 3749 personnes. Ces six municipalités se trouvent au centre du territoire de la MRC, le long de la rivière Petite-Nation. Dans l'ensemble de la MRC, l'évolution démographique varie fortement d'une municipalité à l'autre.

La richesse de l'environnement forestier des municipalités de villégiature du nord de la MRC telle Bowman souvent dotées de vastes forêts et de lacs, jouent un rôle considérable comme facteur d'attraction des citadins qui viennent s'établir nombreux dans Papineau, d'abord comme villégiateurs saisonniers et, plus tard, comme résidents permanents.

Bowman compte de vastes milieux de villégiature constitués aux abords de lacs d'envergure ou de grands espaces naturels. Conséquemment, la forte proportion de résidents saisonniers (environ 21 %) a permis à Bowman de bénéficier du phénomène de conversion en résidences permanentes qui se manifeste dans le reste de la MRC, à même le bassin des villégiateurs qui atteignent l'âge de la retraite et deviennent ainsi des résidents permanents (voir le tableau 3 ci-dessous).



**TABLEAU 3**  
**Population permanente et saisonnière, en 2015**

Municipalités	Population permanente	Population saisonnière
Canton Lochaber	100%	0%
Mayo	83,3%	16,7%
Mulgrave-et-Derry	58%	42%
Saint-Sixte	83,3%	16,7%
Val-des-Bois	79%	21%
<b>Bowman</b>	<b>79%</b>	<b>21%</b>

### Les groupes d'âge

Le tableau 4 illustre l'évolution des groupes d'âge entre 1991 et 2016. On remarque une diminution constante du pourcentage des jeunes de moins de 15 ans (-7,6 %) depuis 2006, ainsi que du groupe d'âge des 25 à 34 ans (-8 %). À l'inverse, la proportion de personnes âgées de 45 ans et plus a augmenté de 4,3 % depuis les 25 dernières années. On constatait, en 2016, un nombre de personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation (11,7%), taux supérieur à celui de 1991 (4,1%). De son côté, la MRC Papineau présente une évolution semblable à celle de la municipalité. D'ailleurs, la population est généralement plus vieille dans la municipalité de Bowman que dans l'ensemble de la région papinoise et que dans le reste du Québec : en 2016, les personnes de 45 ans et plus représentaient 72,8 % de la population de Bowman, contre 61,6 % pour celle de la MRC Papineau et seulement 49,3 % pour l'ensemble du Québec.

**TABLEAU 4**  
**Évolution des proportions par groupes d'âge, de 1991 à 2016**

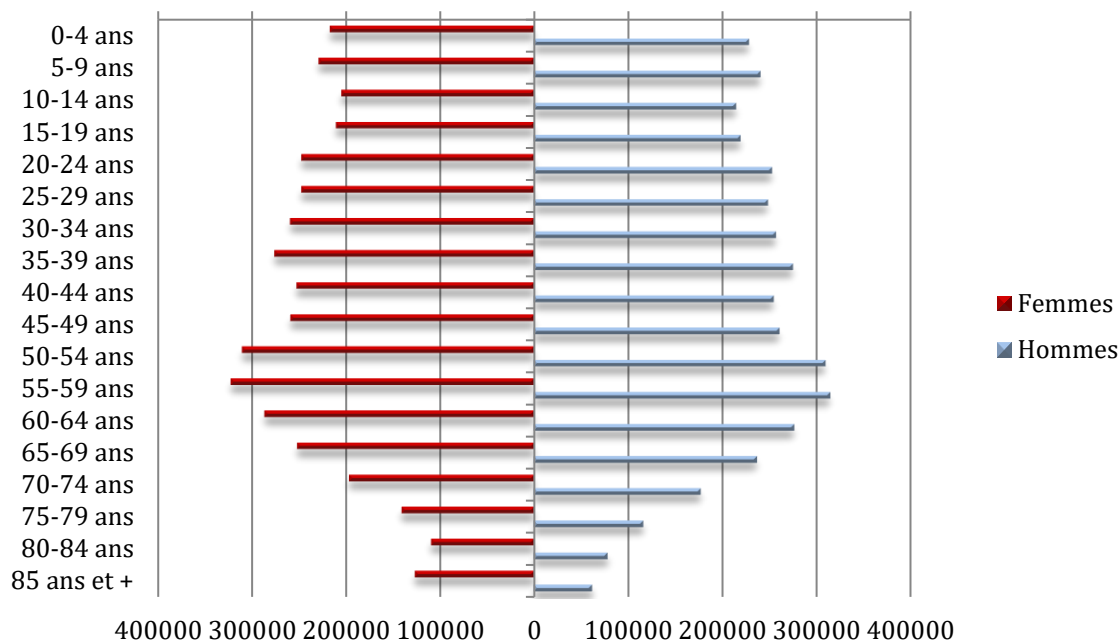
	1991 (%)	1996 (%)	2001 (%)	2006 (%)	2011 (%)	2016 (%)	2016 MRC Papineau (%)	2016 Québec (%)
0 à 14 ans	17,5	19,4	17,9	12,6	11,8	9,2	13,1	16,3
15 à 19 ans	7,2	4,9	4,5	7,4	4,4	3,8	4,5	5,8
20 à 24 ans	5,2	2,9	3,6	2,2	4,4	1,5	4,2	6,1
25 à 34 ans	17,5	14,6	10,7	7,4	6,6	7,6	9,6	12,4
35 à 44 ans	12,4	15,5	16,1	11,1	11,8	8,4	9,4	12,9
45 à 54 ans	16,5	12,6	17,0	16,3	19,9	17,6	14,5	13,9
55 à 64 ans	12,4	20,4	17,9	19,2	20,6	24,4	20,1	14,7
65 à 74 ans	9,3	8,7	9,8	12,6	15,4	19,1	15,6	10,6
75 ans et +	4,1	2,9	2,7	3,7	5,9	11,7	11,4	10,1

Les figures 1, 2 et 3 montrent les pyramides des âges du Québec, de la MRC et de Bowman. La pyramide de la province illustre le vieillissement moyen de la population québécoise, dont la population augmente progressivement jusqu'à 59 ans, pour ensuite diminuer progressivement. De son côté, la pyramide de la MRC montre le même schéma global. Cependant, le nombre de personnes des groupes d'âge jusqu'à 44 ans est constant, puis le vieillissement de la population se fait de façon beaucoup plus marquée à partir de 50 ans. Concernant la pyramide des âges de Bowman, elle fait état du même constat, mais la population de 0 à 44 ans est en dent de scie très



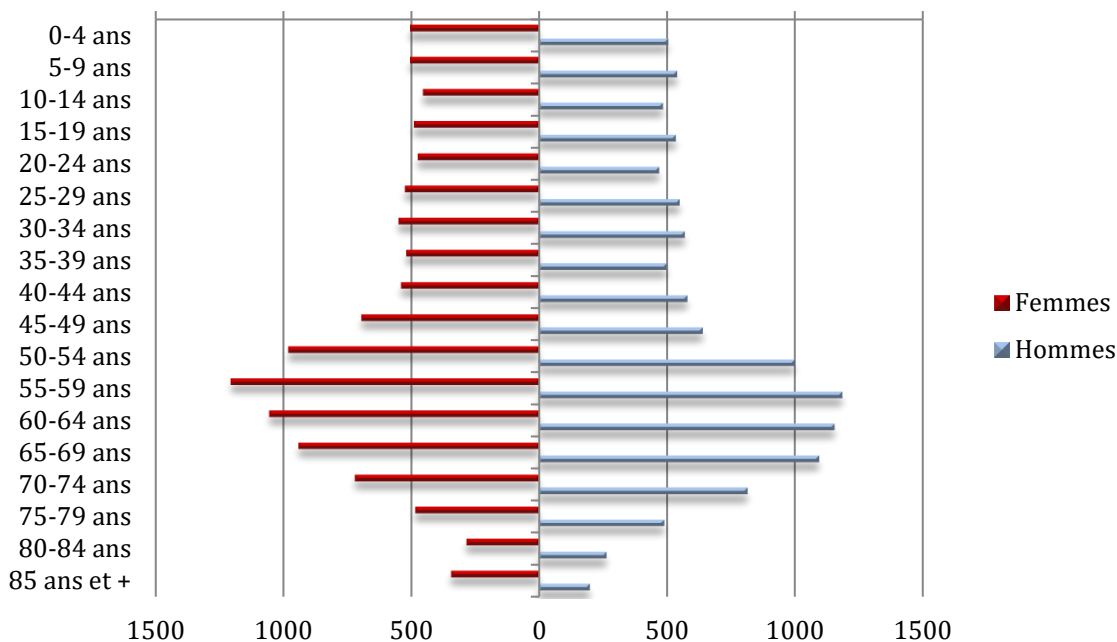
marquée, avec très peu de jeunes familles. Cette pyramide démontre que très peu de jeunes familles sont présentes à Bowman et que plus de la moitié de la population est âgée de 50 ans et plus.

**FIGURE 1**  
**Pyramide des âges du Québec, en 2016**



Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2016

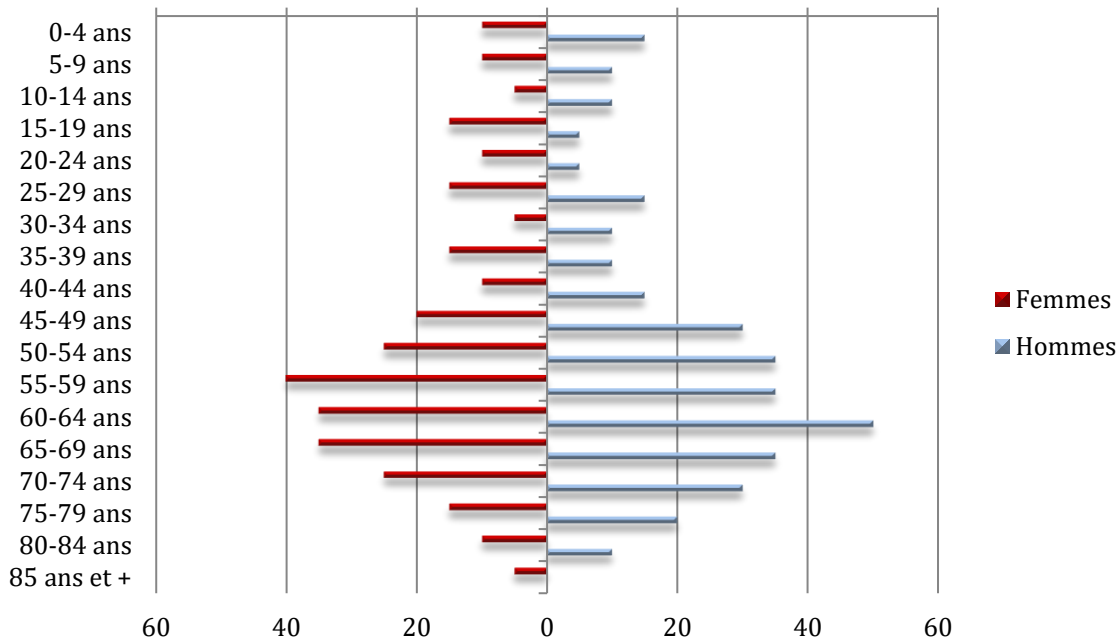
**FIGURE 2**  
**Pyramide des âges de la MRC, en 2016**



Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2016



**FIGURE 3**  
**Pyramide des âges de Bowman, en 2016**



Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2016

La population de Bowman est donc vieillissante. D'ailleurs, en 2016, l'âge médian des Bowmanois était de 56,4 ans, comparativement à 42,5 ans pour la MRC et le Québec. Le vieillissement de la population va de pair avec le déclin démographique de Bowman et cette tendance pourrait se poursuivre dans les prochaines années, à moins que le milieu n'attire davantage de jeunes familles.

Les caractéristiques tranquilles et naturelles de Bowman attirent une population à la recherche d'une meilleure qualité de vie émanant d'un environnement paisible, tout en ayant un accès adéquat aux biens et services essentiels. Inversement, la région peut avoir un effet répulsif, notamment chez les jeunes adultes et les familles en quête d'emplois et de services plus spécialisés.

## 1.2.2 Ménages

### *Le nombre et la taille des ménages*

Le nombre de ménages a augmenté depuis 1996, passant de 215 à 310 ménages en 2016. On remarque notamment une augmentation en ce qui concerne les ménages composés d'une et de deux personnes ; en effet, ceux-ci représentent environ 80% de l'ensemble des ménages recensés en 2016 à Bowman.



Comme le démontre le tableau 5, Bowman, la MRC Papineau et le Québec présentaient tous, en 2016, une majorité de ménages peu nombreux. Bien entendu, ce phénomène est en partie attribuable au vieillissement de la population.

**TABLEAU 5**  
**Évolution des ménages, de 1996 à 2016**

	1996	2001	2006	2011	2016	Proportions 2016 (%)		
						Bowman	Papineau	Québec
Nombre total de ménages	215	235	300	300	310	100,0	100,0	100,0
1 personne	50	45	85	60	80	25,8	31,2	33,3
2 personnes	100	85	135	155	170	54,8	43,3	34,8
3 personnes	50	n/d	45	50	40	12,9	12,2	13,9
4 personnes	15	n/d	30	35	15	4,8	8,5	12,1
5 personnes et +	0	n/d	n/d	5	10	3,2	4,9	6,0
Nombre moyen pers. /ménage	2,5	n/d	2,2	1,7	2,0	2,0	2,2	2,3

Source des données : Statistique Canada. Recensement de 1996 à 2016  
n/d : non disponible

### **Les revenus des ménages**

Comme en témoigne le tableau 6, les ménages de Bowman ont un revenu annuel médian de presque 20 000 \$ inférieur à celui du Québec. Cependant, il est toujours inférieur, mais semblable au revenu médian des ménages de la MRC Papineau.

Le revenu médian des ménages de Bowman a connu une hausse importante de 56,2% entre 1995 et 2015, passant de 27 409 \$ à 48 768 \$. Il s'agit d'une hausse supérieure à celle de la MRC Papineau (+55,8%), mais inférieure à celle du Québec (+58,4 %). Toutes proportions gardées, Bowman s'est donc enrichi plus vite que le reste de la MRC et de façon similaire pour la province. Entre 1995 et 2015, bon nombre de propriétaires maintenant retraités et possédant une résidence secondaire sur le territoire de la municipalité sont venus s'établir à Bowman de façon permanente d'où l'augmentation du revenu médian des ménages dans ces années.

**TABLEAU 6**  
**Revenu médian des ménages, en 1995 et 2015**

	Bowman	MRC Papineau	Québec
1995	<b>27 409 \$</b>	28 552 \$	34 951 \$
2015	<b>48 768 \$</b>	51 196 \$	59 822 \$

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1996 et 2016 à partir des données de 1995 et 2015.



### 1.2.3 Scolarité et emploi

#### Les études

Le tableau 7 présente le niveau de scolarité de la population de Bowman, comparativement à la MRC Papineau et au Québec. Contrairement au Québec, dont près du huitième de la population n'avait pas terminé ses études secondaires en 2016, un peu plus du quart de la population de Bowman et de la MRC Papineau, n'avait pas terminé ses études secondaires en 2016. À Bowman, 33,8 % de la population détenait, à pareille date, un diplôme d'études secondaires (DES), comparativement à 21,8 % pour la MRC et 18,5 % pour le Québec. La proportion de Bowmanoises avec un certificat, diplôme ou grade universitaire était plutôt faible, soit seulement 2,6 % comparativement à 25,5 % des Québécoises. Ce phénomène est attribuable en partie par le départ de nombreux jeunes Bowmanoises pour poursuivre leurs études dans les grands centres. En effet, les établissements postsecondaires sont inexistantes sur le territoire de la MRC Papineau. Les jeunes désirant poursuivre une formation collégiale doivent souvent se diriger vers Gatineau (86,4 kilomètres), Saint-Jérôme (176,3 kilomètres) ou Sainte-Thérèse (180,2 kilomètres). Or, ces jeunes scolarisés ne reviennent que très rarement à Bowman, puisque les emplois spécialisés sont peu nombreux.

**TABLEAU 7**  
**Niveau de scolarité, en 2016**

	Bowman		MRC Papineau		Québec	
	Total	%	Total	%	Total	%
Aucun certificat, diplôme ou grade	180	27,3	5 695	29,4	1 323 070	13,3
Diplôme d'études secondaires ou équivalence	175	33,8	4 225	21,8	1 426 980	18,5
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	110	20,8	4 335	22,4	1 120 730	19,8
Certificat ou diplôme d'un collège ou d'un cégep	65	11,7	2 595	13,4	1 165 515	19,0
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	35	3,9	620	3,2	236 255	3,8
Certificat, diplôme ou grade universitaire	25	2,6	1 905	9,8	1 361 730	25,5
Population totale de 15 ans et +	590	100,0	19 365	100,0	6 634 280	100,0

Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2016.

Toujours en 2016, les principaux domaines d'étude étaient le commerce, la gestion et l'administration publique (12,7 %), l'architecture, le génie, ou les services connexes (11 %) ainsi que la santé et domaines connexes (5,9 %). La popularité respective de ces domaines d'études est semblable dans l'ensemble du Québec et de la MRC, avec cependant, un attrait plus important pour le domaine des services personnels, de protection et de transport, respectivement de 4,4% et 6,4%.



### **L'activité et le travail**

Le tableau 8 présente les taux de chômage et d'activité de la population de Bowman. En 2016, 280 Bowmanoïses étaient sur le marché du travail (47,5 %), soit une proportion quasi identique à celle de la MRC Papineau (53,6 %), mais plus faible que pour l'ensemble du Québec (64,1 %).

La faiblesse des taux d'activité de Bowman et de la MRC Papineau s'explique par l'importance relative des retraités dans la région. Néanmoins, le taux d'activité de Bowman a légèrement augmenté passant de 42,2% à 47,5% en vingt ans avec une population qui diminue; cette hausse est très significative comparativement au taux de la MRC qui reste inchangé et pour le Québec.

D'autre part, Bowman présentait, en 2016, un taux de chômage de 19,6 %, ce qui était plus du double que les données recensées pour le Québec (7,2 %) et l'ensemble de la MRC (8,0 %).

Le taux de chômage n'a presque pas diminué entre 1996 et 2016, comme le démontre le tableau 8; en effet, le taux de chômage passe de 22,9% en 1996 à 19,6% en 2016. La MRC et l'ensemble du Québec présentent, pour leur part, des taux qui ont quasiment baissé de moitié.

**TABLEAU 8**  
**Taux de chômage et d'activité, en 1996 et 2016**

	Taux de chômage (%)		Taux d'activité (%)	
	1996	2016	1996	2016
Bowman	22,9	19,6	42,2	47,5
MRC Papineau	14	8,0	53,3	53,6
Québec	11,8	7,2	62,3	64,1

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1996 et 2016

Comme le démontre le tableau 9, les professions les plus populaires chez les Bowmanoïses se concentraient, en 2016, dans les secteurs des ventes et services (35,7 %), les métiers, transports, machineries et professions liées (19,6 %), ainsi que dans les affaires, la finance et l'administration (14,3 %). Ces trois domaines étaient également les plus populaires au sein de la MRC Papineau et dans l'ensemble du Québec.

**TABLEAU 9**



### Professions, en 2016

	Bowman		Papineau	Québec
	Total	%	%	%
Gestion	15	5,4	9,8	9,8
Affaires, finance et administration	40	14,3	13,1	15,9
Sciences naturelles et appliquées et professions liées	15	5,4	3,3	6,7
Secteur de la santé	0	0	6,6	7,0
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	25	8,9	10,1	11,8
Arts, culture, sports et loisirs	10	3,6	1,9	3,2
Ventes et services	100	35,7	24,8	23,2
Métiers, transport et machinerie et professions liées	55	19,6	19,4	13,5
Professions propres au secteur primaire	0	0	3,7	1,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	10	3,6	4,7	4,9
Population active expérimentée totale de 15 ans et plus	270	100,0	100,0	100,0

Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2016.

D'autre part, Papineau a affiché une forte régression dans les domaines agricole et forestier entre 1996 et 2016 ; la faible rentabilité de ces activités primaires et plusieurs fermetures d'entreprises expliquent ce déclin. L'emploi dans le domaine de la transformation est lui aussi en régression depuis 1996, mais d'une manière moins importante. À Bowman, le nombre d'industries est passé de 170 à 270 en 20 ans. Les industries agricoles, d'exploitations forestières et manufacturières qui totalisaient 20,6%, ont totalement disparues et ont laissé leur place aux industries du domaine de la construction (16,7% en 2016, 0% en 1996). Les industries de détails et d'entreposage, inexistantes en 1996 représentent en 2016, 14,8%.

En 2016, les industries d'administrations publiques et services administratifs, de soutien, gestion des déchets et d'assainissement représentent 26%, les services d'hébergement et restauration 16,7% et les Arts et spectacles 7,4%.



## 1.2.4 Indices de vitalité socioéconomique

Différents ministères québécois ont établi des indices qui permettent de tirer des conclusions générales sur la santé socioéconomique des municipalités québécoises. Dans l'ensemble, ces différents indices démontrent que Bowman est un milieu dont **la vitalité socioéconomique se compare à celle de la MRC.**

Voici les détails de ces indices :

### 1.2.4.1 Indice de défavorisation matérielle

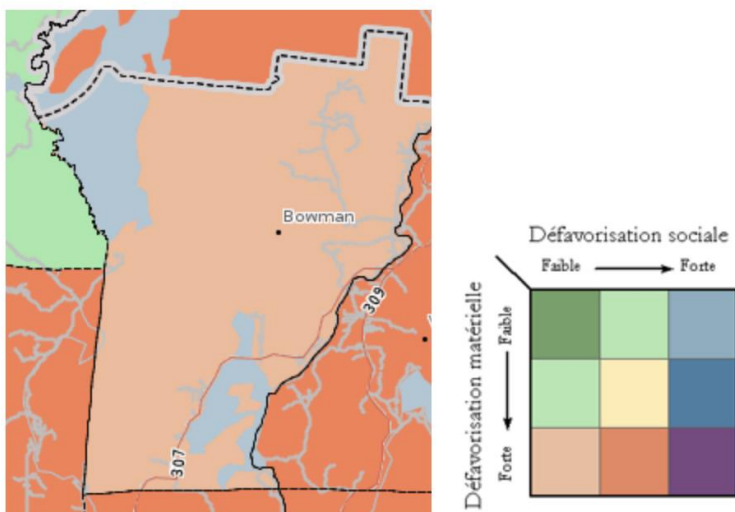
Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) et l'Institut national de santé publique de Québec (INSPQ) ont développé un indice de défavorisation<sup>1</sup>, construit autour des indicateurs suivants : 1) La proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou diplôme d'études secondaires; 2) La proportion de personnes ayant un emploi chez les 15 ans et plus et 3) Le revenu moyen des personnes de 15 ans et plus.

En 2011, l'indice de défavorisation matérielle de Bowman était considéré comme « **Fort** ».

### 1.2.4.2 Indice de défavorisation sociale

Le MSSS et l'INSPQ ont également développé un indice de défavorisation sociale<sup>1</sup>. Cet indice est composé des trois indicateurs suivants : 4) La proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules dans leur domicile; 5) La proportion de personnes de 15 ans et plus séparées, divorcées ou veuves et 6) La proportion de familles monoparentales.

En 2011, l'indice de défavorisation sociale de Bowman était également considéré comme « **faible** ».



<sup>1</sup> Ministère de la Santé et Services sociaux. 2010. *Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec : Variations locales de l'indice de défavorisation*. <<http://www.msss.gouv.qc.ca/>>. Consulté en ligne en juin 2011



### 1.2.4.3 Indice de développement socioéconomique

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a développé un indice de développement socioéconomique<sup>3</sup>. Cet indice permet de déterminer les municipalités dévitalisées pour lesquelles un soutien plus important devrait être accordé.

L'indice de développement socioéconomique est établi à partir des sept indicateurs suivants :

1. le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006;
2. le taux de chômage;
3. le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus;
4. le pourcentage du revenu provenant de paiement de transfert gouvernemental;
5. la proportion de la population des ménages à faible revenu;
6. le revenu moyen des ménages;
7. le pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire.

L'indice de développement de Bowman se situait à -12,81345 en 2016, la mettant au 1102<sup>ème</sup> rang à l'échelle du Québec. L'indice de la MRC à pareille date était de -4,44, la plaçant au 77<sup>ème</sup> rang.

## 1.3 MILIEU BÂTI

### 1.3.1 Habitation

#### *La typologie et la morphologie*

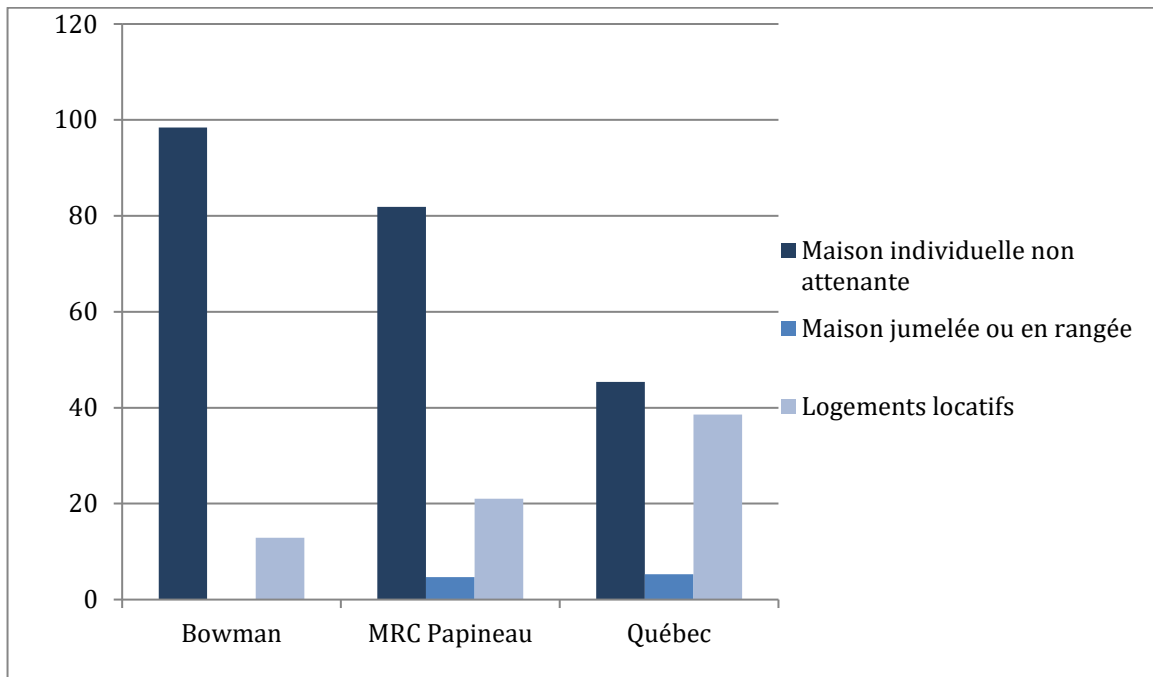
En 2006, le milieu bâti comptait 300 logements, dont 279,9 étaient occupés de façon permanente et seulement 20 de manière saisonnière.

Comme le démontre la figure 3, la maison de type individuelle isolée est la seule répandue sur le territoire de la municipalité en 2006, représentant 93,3 % de l'ensemble des logements, aucune maison jumelée ou rangée. Le parc de logements locatifs de Bowman représentait quant à lui 26,7 % du total des logements.

<sup>3</sup>Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire. 2010. *Indice de développement*. <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>>. Consulté en ligne en juin 2011.



**FIGURE 4**  
**Types de logements, en 2016**



Source des données : Statistique Canada. Recensements de 2016

### **Les périodes de construction**

Le tableau 11 démontre que, 16,48 % des habitations érigées à Bowman datent d'avant 1960, alors qu'un peu moins de la moitié des constructions résidentielles ont été érigées entre 1961 et 1980 et 1981 et 1990. Depuis 2000, on a pu constater une diminution des nouvelles constructions. Sans doute existe-t-il une corrélation entre ce phénomène, la faible croissance démographique et la rétention foncière.

**TABLEAU 10**  
**Périodes de construction à Bowman, jusqu'en 2016**

	Nombre d'unités	%
Avant 1960	60	16,48
1961 à 1980	80	21,97
1981 à 1990	80	21,97
1991 à 2000	50	13,74
2001 à 2005	25	6,87
2006 à 2010	36	9,89
2011 à 2016	33	9,06
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>100,0</b>

Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2016.



Les années à venir seront probablement plus prospères, car l'autoroute 50 favorisera le développement de nouveaux projets résidentiels. En fonction de la fragilité du milieu, le développement de nouveaux projets exigera un encadrement réglementaire méticuleux.

### **L'état des bâtiments**

Selon les données de 2016 relevées par *Statistique Canada*<sup>4</sup>, 11,3 % des habitations permanentes nécessitaient, aux dires des occupants, des réparations majeures, comparativement à 4,7 % en 1996 (tableau 12). Une diminution du ratio de bâtiments nécessitant un entretien régulier ou des réparations mineures a été observée entre 1996 et 2006, passant de 95,3 % à 88,8 %.

Le bon état des bâtiments et leur amélioration dénotent généralement un degré assez élevé de satisfaction des propriétaires à l'égard de leur logis. En effet, il est important de souligner que les statistiques sur l'état des résidences découlent de l'évaluation subjective qu'en font les propriétaires eux-mêmes. Or, ces derniers ont habituellement tendance à surestimer la nécessité des réparations en raison de l'évolution de leurs propres besoins en matière d'habitation. En somme, une auto-évaluation positive indique généralement que les habitations conviennent bien aux besoins de leurs occupants.

**TABLEAU 11**  
**État des logements à Bowman, en 1996 et 2016**

	1996		2016	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Entretien régulier ou réparations mineures	205	95,3	275	88,8
Réparations majeures	10	4,7	35	11,3
Nombre total (données-échantillon 20 %)	215	100,0	310	100,0

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1996 et 2016.

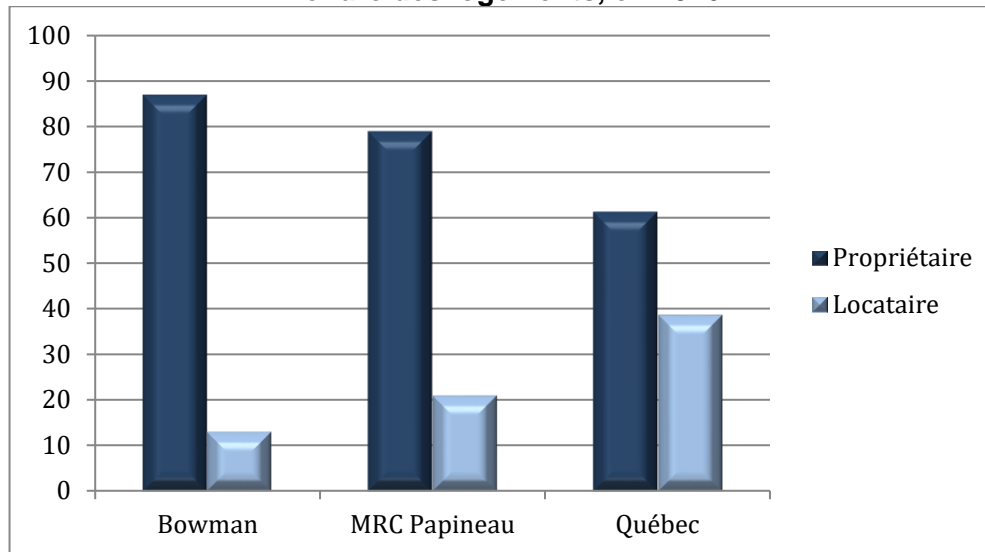
iiDes réparations majeures sont requises lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être refaite, etc. Les réparations mineures sont nécessaires dans le cas de carreaux de plancher détachés ou manquants, de briques descellées, de bardeaux arrachés, de rampe ou de revêtement extérieur défectueux, etc.



### Le mode de tenure

La figure 4 démontre qu'en 2016, 87 % des Bowmanois étaient propriétaires de leur logement, alors que seulement 13 % étaient locataires. La proportion est semblable pour la MRC, la grande majorité de la population est propriétaire de son logement. Cette différence est beaucoup moins notable pour l'ensemble du Québec où 61,3% des québécois sont propriétaires contre 38,6% locataires.

**FIGURE 5**  
**Tenure des logements, en 2016**



Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2016.

### La valeur

La valeur des immeubles est généralement plus élevée dans les villages plus peuplés du sud de la MRC Papineau que dans les municipalités du nord, à l'exception de Lac-Simon et des pôles de villégiature. Bowman fait également partie des exceptions. En 2016, la valeur moyenne des logements de Bowman est de 292 493 \$, alors qu'elle n'est que de 209 420,0\$ dans la MRC. Cette différence s'est creusée en 10 ans, effectivement, en 2006 elle était de 143 749 \$ pour Bowman et de 131 172 \$ pour la MRC. En 1996, la valeur moyenne des propriétés de Bowman était de 61 070 \$. Bien que considérable, la variation enregistrée entre 1996 et 2016 était toutefois moins importante que celle calculée pour l'ensemble de la province, laquelle a augmenté de 35,5 % en passant de 103 179 \$ à 290 484 \$. Ainsi, la valeur moyenne des propriétés de Bowman était de 143 749 \$ alors que la moyenne québécoise était de 182 399 \$, tandis qu'elle était 61 070 \$ pour Bowman et 103 179 \$ pour le Québec en 1996.

Malgré le fossé qui existe entre la municipalité et les données québécoises, on peut anticiper que la nouvelle autoroute 50 stimulera à la hausse la valeur des logements.



### 1.3.2 Commerces et services

Les principaux commerces de Bowman se situent à la jonction de la Route 309 et 307 et sont donc partagés avec la municipalité de Val-des-Bois. On en retrouve également le long de la route 307 et du chemin Lièvre Nord. Les commerces subsistent principalement grâce au tourisme estival. Les nombreux terrains de camping, le centre de plein air Air Eau Bois et les pourvoiries procurent une clientèle québécoise, ontarienne, américaine et européenne non négligeable.

**TABLEAU 12**  
**Les principales concentrations commerciales, en 2016**

Centre villageois	Nombre de commerces
Saint-André-Avellin	217
Papineauville	117
Montebello	60
Chénéville	54
Thurso	51
<b>Bowman</b>	<b>19</b>

Source des données : MRC Papineau. <<http://www.papineau.ca/>>

En 2016, Saint-André-Avellin, Papineauville, sont les deux municipalités offrant le plus grand nombre de commerces et services dans l'ensemble de la MRC. À Bowman, les commerces sont très peu nombreux. On retrouve surtout des commerces reliés au domaine de la construction ou au tourisme.

Cependant, on retrouve très peu de grands commerces spécialisés dans la municipalité, ce qui entraîne d'importantes fuites commerciales et des déplacements vers Gatineau, surtout pour l'achat de biens réfléchis (peu courants). Tout porte à croire que la nouvelle autoroute 50 a déjà commencé à stimuler ces fuites par l'accessibilité et la rapidité qu'elle propose. En contrepartie, elle pourrait stimuler la clientèle touristique.

### 1.3.3 Industries

Bowman a déjà connu un potentiel industriel intéressant pour certaines entreprises de transformation. En 2016, l'exploitation forestière n'existe plus, mais des entreprises reliées au domaine de la construction ont vu le jour. La corporation Énergie Brookfield quant à elle, est encore active et reste la principale entreprise de la municipalité. L'entreprise exploite le transport d'électricité à haute tension entre ses installations à Bowman et Gatineau (Masson). Ayant à cœur la sécurité et l'environnement, Énergie Brookfield participe activement au Comité du bassin versant des deux rivières présentes, Lièvre et Blanche ainsi que du ruisseau Pagé.

### 1.3.4 Agriculture

Même si l'agriculture détient encore une place importante dans l'économie de la vallée de la Petite-Nation et de la Lièvre, l'occupation de la zone agricole au sud-ouest de Bowman est très minime.

### 1.3.5 Patrimoine bâti

Quelques éléments du patrimoine architectural et historique de la MRC sont présents sur le territoire de la municipalité de Bowman. On les retrouve surtout sur la route 307, mais également sur le chemin du barrage, le chemin du Chevreuil blanc, le chemin David et le chemin de la Lièvre Nord. Cet héritage est présent dans les domaines du patrimoine résidentiel, industriel, agricole et religieux.



**Maison Faubert**  
**Route 307**

Style néogothique, estimation 1915  
Valeur patrimoniale 3, bon état



**Maison Mansardée**  
**Route 307**

Estimation 1890  
Valeur patrimoniale 3, excellent état



**Grange-étable**  
**Route 307**  
 Estimation 1900,  
 Valeur patrimoniale 3, bon état



**Barrage MacLaren**  
**Chemin du Barrage**  
 Estimation 1929  
 Valeur patrimoniale 5, excellent état



**Calvaire de la Famille Faubert**  
**Route 307**  
 Estimation 1939,  
 Valeur patrimoniale 3, excellent état



**Maison de colonisation**  
**Chemin du chevreuil blanc**  
 Estimation 1850,  
 Valeur patrimoniale 3, bon état



**Grange-étable**  
**Chemin du chevreuil blanc**  
Estimation 1890,  
Valeur patrimoniale 3, bon état



**Maison de colonisation**  
**Chemin David**  
Estimation 1880,  
Valeur patrimoniale 4, bon état



**Vernaculaire américain**  
**Chemin de la Lièvre Nord**  
Estimation 1937,  
Valeur patrimoniale 1, mauvais état



## 1.4 ÉQUIPEMENTS

### 1.4.1 Éducation et santé

Les équipements éducatifs de la région sont insuffisants, notamment pour la formation professionnelle. Une commission scolaire francophone (*Cœur-des-Vallées*) et une anglophone (*Western Québec*) desservent le territoire avec seulement une quinzaine d'écoles primaires et secondaires sur tout le territoire de la MRC Papineau, et leur nombre diminue d'année en année.

Bowman ne possède sur son territoire aucune école. Malgré tout, plusieurs écoles primaires sont présentes pour les familles Bowmanoises dans les municipalités voisines, telles que Notre-Dame-de-la-Salette, Notre-Dame-du-Laus, Val-des-Monts, Lac-Sainte-Marie et Low. L'école primaire francophone la plus près est celle de Notre-Dame-de-la-Salette soit à 21,7 kilomètres du centre de Bowman. L'école secondaire la plus près se situe à 51,7 kilomètres dans le secteur de Buckingham de la Ville de Gatineau. Les autres se situent à plus de 65 kilomètres.

Le fait que les écoles soient si éloignées participe certainement au vieillissement de la population Bowmanoise et au fait que peu de jeunes familles s'installent dans cette région.

D'autre part, l'offre en services de santé est problématique, particulièrement pour les aînés peu mobiles. Le centre médical le plus près de Bowman est le CLSC de Val-des-Bois. Chaque jour, des Bowmanoises doivent parcourir des dizaines de kilomètres pour se rendre aux services d'urgence des hôpitaux de Gatineau ou de Wakefield. Les pharmacies les plus près sont situées à Notre-Dame-du-Laus et à Gatineau dans le secteur Buckingham où les pharmacies Uniprix et Jean Coutu offrent un service de livraison hebdomadaire au dépanneur Bowman.

### 1.4.2 Tourisme

Bowman fait partie des endroits privilégiés pour le tourisme. On y retrouve de nombreux campings et activités de plein air. En effet, on dénombre 8 campings très bien aménagés sur le territoire, permettant à la population estivale de passer un séjour de qualité. On dénombre également deux pourvoiries; Rivière La Lièvre et Chevreuil Blanc offrant des activités de guide pour la chasse (ours, cerf, dindon au printemps et chevreuil) et de pêche (achigan, doré, brochet, truites mouchetées et arc-en-ciel) qui sauront ravir les plus fervents adeptes de ces activités. Enfin, le centre de plein air Air-Eau-Bois et le parc régional de la Forêt Bowman, offrent entre autres, des activités de randonnées pédestres aux paysages enchanteurs. Ces nombreux attraits attirent une grande clientèle américaine et européenne.

Pour les amateurs de Country, à toutes les années à la fin du mois de juin, un OBNL de Bowman et Val-des-Bois organise un festival Country sur le territoire de la Municipalité de Bowman et attire annuellement plus de 5 000 festivaliers des quatre coins du Québec et ce depuis plus de 16 ans. On y retrouve des artistes Country populaire, de nombreux exposants, activités de levée de fonds





### 1.4.3 Loisirs, sports et culture

#### ***Les loisirs et les sports***

Tout au long de l'année, Bowman, en collaboration avec la Municipalité de Val-des-Bois et ses organismes communautaires organise de nombreuses activités pour tous les goûts et tous les âges. La Ressource Jeunesse assure un travail exceptionnel afin de proposer aux jeunes des activités et sorties mensuelles toute l'année. La pêche possède évidemment sa journée durant laquelle elle est célébrée avec succès chaque année grâce au comité de chasse et pêche. Des activités sportives telles que le tournoi de balle familiale, en période estivale, mais aussi des randonnées en raquettes, la descente aux flambeaux, la pêche sur glace et une journée une journée familiale « Plaisirs d'hiver », assure un dynamisme tout au long de l'année.

Le parc du Centenaire fut inauguré en 2013 dans le cadre des célébrations du centenaire de la municipalité, afin de rendre hommage à ses pionniers. Vous pouvez également admirer le bateau remorqueur *Carmicheal*, entrée en service en 1956, il a passé près de 40 ans à sillonner la rivière du Lèvre entre Notre-Dame-du-Laus et Bowman. Le parc offre des structures de jeux pour les enfants de 0 à 12 ans ainsi qu'une station de sports pour les adultes. Les terrains de tennis et de volleyball sont également à l'honneur.

Ici également, le développement du parc régional de la forêt Bowman aura un impact non négligeable.

Les sentiers équestres, pédestres et de motoneige et quad existants seront bonifiés grâce au projet de tourisme hivernal et de saisons intermédiaires en plus du parc régional.

#### ***La culture***

Quelques activités culturelles ont cours à Bowman tout au long de l'année, telle la marche de la forêt Bowman.

Des ententes inter-municipales avec la municipalité de Val-des-Bois assurent certains services aux Bowmanoïsoient la bibliothèque municipale, qui offre une très grande variété de livres et de films avec des nouveautés chaque mois. De plus, la bibliothèque est partenaire avec de nombreux musées, elle propose l'emprunt des cartes musées permettant aux citoyens abonnés de bénéficier de sorties culturelles dans les musées de la région à moindre coût.

Avec la Ressource Jeunesse, elle propose aux adolescents de 11 à 17 ans des activités et sorties éducatives et amusantes au cours de l'année.

Des cours de yoga et zumba qui font également partie des services offerts au centre communautaire de Val-des-Bois où nous partageons les couts d'entretiens pour assurer que les



organismes locaux aient un endroit pour pratiquer leurs activités, gratuitement et où les Bowmanoises peuvent bénéficier d'un tarif réduit pour la location de celle-ci.

Le Cercle des Fermières est une association à but non lucrative très active à Bowman. Cette association Bowmanoise fut la deuxième à voir le jour dans l'Outaouais le 9 juin 1938. Elle se perpétue encore aujourd'hui et ses membres sont plus fortes et actives que jamais.

Leur mission, étant l'amélioration des conditions de vie de la femme, de la famille et de transmettre leurs connaissances pour promouvoir notre patrimoine culturel et artisanal, mais leur mission est aussi de venir en aide aux malades, aux personnes âgées, aux enfants ainsi qu'aux familles démunies.

Ces femmes œuvrent sans compter les heures pour atteindre le résultat qu'elle connaît aujourd'hui. Notez bien que le Cercle est aussi un club social où elles chérissent l'importance de se regrouper pour faire une jambette à la solitude et à l'isolement en plus de voir naître de riches amitiés.

En 2019, la municipalité s'est dotée d'une politique familiale municipale et municipalité amis des aînés où un plan d'action de trois ans a été classé sous cinq axes : Information et communication; Sécurité; Aménagement du milieu de vie et services de proximités; Environnement et développement durable ainsi que loisirs, culture et vie commune. La politique sera renouvelée à tous les trois ans où les citoyens pourront à nouveau, fournir des commentaires face à leur besoin.



## 1.5 INFRASTRUCTURES

### 1.5.1 Réseau routier

La municipalité de Bowman est située à la croisée des routes 307 et 309. La route 307 et le chemin La Lièvre Nord, qui la prolonge forment l'axe principal (nord-sud) de la municipalité.

Par sa volonté de développer son tourisme, comme nous l'avons vu, un travail pour élargir le réseau routier sera nécessaire si la municipalité souhaite atteindre son objectif. Ces élargissements routiers permettront l'aménagement de pistes cyclables et piétonnes qui permettront d'assurer un lien physique entre les divers pôles attractifs de la Municipalité.

À l'annexe cartographique, la carte 6, intitulée « Le réseau routier », présente le réseau routier de Bowman.

### 1.5.2 Autoroute 50

La nouvelle autoroute 50 permet dorénavant à la population de la région de Montréal de pouvoir se rendre à Bowman sans emprunter la route 148. Cette dernière, qui constituait l'unique lien québécois entre les pôles de Montréal et d'Ottawa-Gatineau, offrait une circulation très dense en traversant les nombreux villages.

### 1.5.3 Énergie et communications

La municipalité est traversée par une ligne hydroélectrique de 120 kilovolts du nord au sud.

Trois tours de télécommunication et deux postes de transport (HQ) se trouvent aussi sur le territoire le long de la rivière du Lièvre. Cependant, de telles tours peuvent constituer une nuisance visuelle, en plus de poser des problèmes de cohabitation avec les résidents de son voisinage. Des normes d'implantation viseront une intégration plus harmonieuse de ce type d'infrastructures dans les milieux habités et dans les paysages sensibles.

Intégrée à l'annexe cartographique, la carte 8, intitulée « Le réseau de transport hydroélectrique », présente la ligne de transport d'énergie.

La MRC de Papineau en partenariat avec l'entreprise Internet Papineau travail sur un projet de mise en place et au développement du projet « Fibre à la maison » qui vise à desservir le territoire de la MRC avec un réseau de fibre optique et ainsi donner accès à un service internet haute vitesse pour les résidents du territoire. Le volet 2 de ce projet prévoit le déploiement de la fibre optique afin d'augmenter la disponibilité de l'internet haute vitesse dans les zones densément peuplées de la Municipalité de Bowman.



#### **1.5.4 Gestion des matières résiduelles et terrains contaminés**

La gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle est déléguée à la MRC, tandis que la collecte des matières résiduelles d'origine industrielle, commerciale ou institutionnelle est assurée par la municipalité. Le lieu d'enfouissement sanitaire de la municipalité se situe à Lachute.

À cause de la proximité de Bowman et Val-des-Bois avec la MRC des Collines une entente avec celle-ci a été signée afin d'accéder et d'utiliser le poste de transbordement des déchets de Val-des-Monts. Le Projet de PGMR 2016-2020 fait état qu'en 2014, Bowman et Val-des-Bois se sont débarrassées de 740 tonnes de déchets grâce à cette entente.

De 2010 à 2014, c'est une moyenne de 309 tonnes annuelles de déchets qui sont ramassés par les collectes municipales de Bowman, nombre de tonnes légèrement en baisse depuis 2012. Bien que la population de la MRC soit restée stable, le nombre de déchets a de façon globale diminué.

Toujours de 2010 à 2014, Bowman a récolté une moyenne de presque 50 tonnes de matières recyclables annuellement. Une augmentation de 28% en 5 ans, passant de 42 tonnes en 2010 à 58 tonnes en 2014.

La Municipalité a également entrepris des actions concrètes afin de promouvoir le compostage domestique auprès de ses citoyens. En effet, la Municipalité offre au Bowmanoïse des composteurs domestiques à prix avantageux et travaille à mettre sur pied un programme de gestion des matières compostables.

#### **1.5.5 Approvisionnement en eau**

La municipalité de Bowman ne possède pas d'installation municipale pour l'approvisionnement en eau potable. La municipalité offre sur son site le lien vers le MDDELCC permettant à chaque citoyen de connaître leurs responsabilités quant à la qualité de l'eau de leur puits.

### **1.6 ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE**

#### **1.6.1 Paysage**

La municipalité de Bowman est à l'image de la région, avec de magnifiques paysages champêtres qui comptent parmi les plus beaux de l'Outaouais.

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau identifie les paysages sensibles selon leur intérêt esthétique. Les parties sud, sud-est et est de la municipalité de Bowman sont considérées comme des paysages sensibles à protéger par une réglementation adéquate.

### 1.6.2 La forêt et la faune

La vocation touristique de Bowman et l'achalandage qui s'y rattache n'ont pas empêché la municipalité de conserver une abondante couverture forestière, ainsi qu'une flore et une faune variée.

Le couvert forestier de Bowman s'étend sur tout son territoire. Environ 40% de la superficie du territoire possède un potentiel forestier qualifié de *moyen*. Les 60 % restant se qualifient par un potentiel allant de bon à excellent. La municipalité se trouve dans le domaine bioclimatique



**Les paysages de Bowman**

Photo : chemin Chevreuil Blanc

de l'érablière à tilleul, qui recouvre d'ailleurs une grande partie du territoire papinois. Le territoire de Bowman comprend une aire de confinement du cerf de Virginie d'une superficie relativement importante au Nord-Est de son territoire. Des normes particulières viseront à protéger cet habitat faunique particulier.

### 1.6.3 Topographie et hydrographie

La topographie de Bowman est très accidentée. Il y a donc énormément de cours d'eau et de plans d'eau sur tout le territoire. Le tracé de la rivière du Lièvre varie selon cette dernière oscillant entre resserrements, donnant naissance à des rapides et des cascades et un écoulement plus tranquille, dans les plaines, où les méandres se succèdent.

Sous-bassin de la rivière des Outaouais, le bassin versant de la rivière du Lièvre qui couvre l'ensemble du territoire de Bowman est le second tributaire en importance de la rivière des Outaouais après la rivière Gatineau. Sa forme est très allongée et il possède une longue vallée nord-sud étroite. La superficie du bassin versant fait de la rivière du Lièvre une des plus grandes rivières du sud du Québec.

Le réseau hydrographique de la rivière et de son bassin versant possède nombre de tributaires, de grandes et petites rivières et une multitude de ruisseaux.

Les réservoirs et barrages présents sur la rivière du Lièvre permettent un contrôle partiel de ses débits et niveaux d'eau. De ce fait, il est possible de prévenir des situations d'inondations en favorisant la production hydroélectrique, le tout dans le respect de la faune, de la navigabilité, des riverains et villégiateurs.

Le réservoir de l'Escalier situé au Sud du territoire est relativement petit (5,66 millions de mètres cubes d'eau) par rapport aux autres réservoirs situés en amont de la rivière du Lièvre. Bien que



retenu par les deux barrages de High Falls, il ne permet pas de régulariser significativement les eaux du bassin versant de la rivière du Lièvre.

### **Les rives**

La survie de plusieurs espèces animales et végétales aquatiques dépend du caractère naturel du milieu riverain et des efforts de protection qui lui sont accordés. La MRC Papineau a adopté en 2009 un règlement qui interdit de contrôler la végétation à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, renforçant ainsi la protection des rives<sup>5</sup> et assurant leur régénération naturelle.

Une augmentation importante de la navigation de plaisance a été observée sur la rivière du Lièvre au cours des dernières années tant du point de vue du nombre d'embarcations que de la puissance des moteurs. Les embarcations naviguant à grande vitesse tels que les grands hors-bords, les motomarines ou les embarcations de type wakeboat sont de plus en plus courantes sur la rivière. Ces embarcations ont un impact non négligeable sur l'érosion des rives (batillage) et le brassage des sédiments tend donc vraisemblablement à augmenter. La Municipalité, en collaboration avec le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre COBALI, travaille à mettre sur pied un programme visant à sensibiliser les usagers de la rivière à ces impacts environnementaux. De plus, la Municipalité sollicite la Sûreté du Québec pour que des patrouilles régulières soient effectuées sur le littoral de la rivière afin d'assurer la sécurité des usagers.

### **Les zones inondables**

Les zones inondables sont déterminées par les cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans. Le *Centre d'expertise hydrique du Québec* a établi les cotes de crues et les limites des zones à risques d'inondation. Ces cotes s'appliquent depuis 2006 sur le territoire de la MRC.

On comprendra facilement qu'en dépit de la rigueur déployée par les experts pour recueillir les données, établir les cotes de crues et déduire les probabilités d'inondation, la marge d'incertitude est très grande et peut varier considérablement d'un terrain à l'autre. Évidemment, le risque réel d'inondation est inversement proportionnel à l'élévation du terrain, qui croît habituellement avec la distance qui le sépare du cours d'eau.

Bien entendu, ceci ne permet pas de localiser avec précision les niveaux des crues printanières. Par prudence et afin de n'omettre aucun terrain susceptible d'être inondé, la délimitation des zones inondables est souvent plus « généreuse » que les cotes de crues. La cartographie des zones inondables est donc approximative.

Malgré cette imprécision, les cartes des zones inondables sont des outils irremplaçables pour déterminer si un terrain est exposé à un risque d'inondation. Mais il ne s'agit que d'une première étape visant à déterminer les modalités d'exercice du droit détenu par le propriétaire du terrain. En cas d'incertitude, comme dans le cas d'un terrain qui n'est que partiellement inclus dans une

---

iii MRC Papineau. Juin 2009. *Règlement n° 104-2009, modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 078-2006*



zone d'inondation ou qui est traversé par la limite entre les deux catégories de zones inondables, les cotes de crues devraient toujours prévaloir sur la cartographie.

La réglementation permettra de recourir à l'expertise d'un arpenteur-géomètre, qui utilisera les cotes de crue pour délimiter avec exactitude la limite de la zone inondable sur une carte à petite échelle. Le règlement de zonage précisera également les normes applicables à ces zones inondables.

À l'annexe cartographique, la carte 2, intitulée « Les contraintes à l'occupation du sol », présente approximativement la zone à risque d'inondation.

#### **1.6.4 Géologie**

La MRC Papineau est à l'extrémité sud du Bouclier canadien et son sol est composé de minéraux caractéristiques de la province de Grenville. Bowman est assise sur une formation géologique principalement composée de gneiss et paragneiss et de syénite dans la partie centrale du territoire et au centre de sa limite nord.



## **PARTIE 2**

# **VISION D'AVENIR ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT**



L'objectif d'un plan d'urbanisme est de rallier les membres d'une communauté locale autour d'un projet collectif d'occupation du territoire. La finalité ultime est évidemment l'amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble de la communauté, en poursuivant des orientations d'aménagement et de développement qui représentent bien les valeurs des Bowmanois. Ces orientations expriment donc la direction que prendra le développement social, économique, environnemental et culturel de la municipalité.

Bien que la municipalité jouisse d'une grande liberté pour déterminer ses propres orientations d'aménagement et de développement, elle doit néanmoins respecter le projet de territoire régional que traduit le schéma d'aménagement et de développement. Ainsi, la municipalité doit s'assurer que ses propres orientations ne compromettent pas celles mises de l'avant par la MRC Papineau dans son propre schéma. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est claire à cet effet : le plan d'urbanisme doit être conforme au schéma de la MRC.

De plus, à l'instar de la MRC, la municipalité de Bowman s'engage à intégrer volontairement les principes de la *Loi sur le développement durable* à son projet de territoire local. Pour Bowman, le développement durable du territoire est un moyen privilégié d'allier les objectifs de croissance économique aux objectifs de bien-être de la collectivité.

En considérant les caractéristiques du territoire exposées dans le profil précédent (première partie), les aspirations de la communauté, le contenu du schéma régional et les principes de la *Loi sur le développement durable*, la vision d'avenir de Bowman repose sur les 4 grandes cibles de planification suivantes :

- 1. Une économie prospère axée sur la valorisation des potentiels récréotouristiques du milieu;**
- 2. Un milieu de vie qui offre les services propices à l'épanouissement des citoyennes et des citoyens ;**
- 3. Une nature protégée et accessible ;**
- 4. Une vie culturelle, récréative et sportive riche et dynamique.**

Pour atteindre ces cibles, le conseil municipal a retenu 12 orientations d'aménagement et de développement. Chaque orientation se décline à son tour en quelques objectifs plus spécifiques à poursuivre.



## **CIBLE 1 : UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE AXÉE SUR LA VALORISATION DES POTENTIELS RÉCRÉOTOURISTIQUES DU MILIEU**

La qualité de vie des résidants de Bowman est, en partie, dépendante du dynamisme économique et des opportunités récréotouristiques du milieu dans lequel ils évoluent. L'amélioration des conditions de vie de la population de Bowman peut donc être favorisée par une croissance des activités récréotouristiques à l'échelle locale. La municipalité entend créer la richesse sur son territoire par la mise en valeur des potentiels récréotouristiques de son milieu et des forces vives de la communauté. Son approche du développement récréotouristique intègre le principe que la Loi sur le développement durable libelle ainsi :

### **EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE :**

*« L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement. »*

L'orientation qui soutient l'atteinte de cette cible de prospérité récréotouristique est la suivante :

### **ORIENTATION 1**

#### **Favoriser et soutenir le développement de l'activité économique à l'échelle du territoire**

Bowman est une municipalité qui jouit d'un fort potentiel touristique et souhaite donc consolider la vocation récréotouristique de son territoire et s'affirmer davantage dans un rôle de pôle touristique de la MRC.

Pour cette première orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

1. Mettre en valeur et promouvoir le statut de pôle touristique axé sur les activités récréotouristiques ;
2. Favoriser l'implantation de camps de chasse et pêche sur les terres privées afin d'en faciliter l'accès ;
3. Favoriser le développement du réseau routier;
4. Étudier la possibilité d'interrelier les différents circuits récréotouristiques et l'opportunité de permettre la circulation d'hiver en VTT et motoneiges;
5. Favoriser le développement du tourisme sportif;
6. Promouvoir l'image de « Bowman, village de sports de plein-air éco-responsables »;
7. Promouvoir les activités et les infrastructures offertes sur le site du parc régional de la Forêt Bowman.
8. Favoriser l'implantation de commerces de ventes et de services de proximité.



La deuxième orientation qui soutient l'atteinte de cette cible de prospérité économique est la suivante :

## **ORIENTATION 2**

### **Favoriser le développement récréotouristique en accord avec les capacités d'accueil de la municipalité, sans compromettre la qualité de vie des citoyens**

Le potentiel touristique de Bowman est en partie tributaire de la qualité de son environnement naturel et humanisé. La richesse de ses paysages et sa proximité avec nombre de rivières cours d'eau et plans d'eau confèrent à Bowman un charme indéniable. La municipalité entend préserver tout en améliorant les qualités esthétiques de cet environnement. Son ambition de favoriser le développement récréotouristique sur son territoire et d'exercer une rétention sur la clientèle de passage exige la bonification de la qualité esthétique du milieu et de l'offre en services de proximité et d'hébergement.

Pour cette deuxième orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- 2.1 Élaborer un plan d'embellissement pour l'ensemble du territoire;
- 2.2 Stimuler les initiatives d'amélioration esthétique du cadre bâti par les résidants;
- 2.3 Encadrer le développement des campings existant afin de développer divers types d'hébergements tels que gîtes ou auberges;
- 2.4 Diversifier l'offre en matière d'hébergement touristique;
- 2.5 Favoriser l'implantation de commerces de ventes et de services de proximité.

La troisième orientation qui soutient l'atteinte de cette cible de prospérité récréotouristique est la suivante :

## **ORIENTATION 3**

### **Favoriser la diversité et la complémentarité des activités économiques de la municipalité**

Bien que Bowman identifie clairement les activités récréotouristiques comme son principal créneau d'activité économique, la municipalité est consciente des risques que peut comporter une économie monosectorielle. Bowman entend donc favoriser la diversité de ses activités récréotouristiques tout en privilégiant une complémentarité de ces dernières avec les activités économiques du territoire. En ce qui concerne le développement du tourisme, Bowman souhaite qu'il se déploie sur quatre saisons. Cela aura pour effet de maximiser la rentabilité des structures d'accueil mises en place, d'augmenter le nombre d'emplois permanents et de réduire la dépendance de l'activité touristique à la seule saison estivale.

Pour cette troisième orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- 3.1 Favoriser et soutenir le développement des activités récréotouristiques sur quatre saisons;



- 3.2 Favoriser le développement et la diversification des activités commerciales et des services à la population ;

## **CIBLE 2 : UN MILIEU DE VIE QUI OFFRE LES SERVICES PROPICES À L'ÉPANOUISSEMENT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

L'épanouissement collectif et individuel s'impose sans équivoque comme une grande cible du développement et de l'aménagement du territoire. Pour Bowman, le territoire est avant tout un milieu de vie. La capacité du milieu à répondre aux aspirations ainsi qu'à l'ensemble des besoins des résidants est l'un des objectifs que poursuit la municipalité. Elle accorde également une grande importance à la qualité de la vie collective sur son territoire ainsi qu'à la cohésion sociale.

Cette approche du développement social de Bowman respecte les principes que la Loi sur le développement durable libelle ainsi :

### **SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE :**

*« Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature »*

### **ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES :**

*« Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale »*

### **PARTICIPATION ET ENGAGEMENT :**

*« La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique »*

La sixième orientation du plan d'urbanisme, qui soutient l'atteinte de cette cible de développement social, est la suivante :

## **ORIENTATION 6**

### **Favoriser la croissance et l'équilibre démographiques**

La première richesse d'un territoire est certainement la population qui l'occupe. Pour Bowman comme pour toute autre collectivité, une population nombreuse multiplie les opportunités de développement et la capacité de prospérer. La croissance démographique constitue donc un objectif de développement pour la municipalité. À l'image de la démographie québécoise et de celle de l'ensemble des municipalités de la MRC Papineau, Bowman présente une moyenne d'âge de la population relativement élevée. Le dynamisme d'une communauté, de même que la capacité de maintenir actifs certains services à la collectivité, exige un certain équilibre dans la proportion des groupes d'âge de la population. Afin de favoriser cet équilibre et d'atténuer la



tendance au vieillissement de sa population, Bowman souhaite attirer de jeunes familles sur son territoire.

Pour cette sixième orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- 6.1 Favoriser le développement et le maintien de services et d'infrastructures adaptés aux besoins des familles;
- 6.2 Favoriser la création et le maintien d'emplois de qualité;
- 6.3 Favoriser l'intégration à la communauté des familles nouvellement établies;
- 6.4 Inciter les résidents saisonniers à s'établir de manière permanente dans la municipalité;
- 6.5 Inciter les anciens Bowmanoïses à revenir s'établir à Bowman.

La septième orientation du plan d'urbanisme, qui soutient l'atteinte de cette cible de développement social, est la suivante :

### **ORIENTATION 7**

#### **Favoriser le développement et le maintien des services adaptés aux besoins diversifiés de la population résidente et de passage**

La vocation touristique de Bowman favorise l'implantation de services et de commerces sur le territoire. Il est toutefois important que les services offerts prennent en compte les besoins de l'ensemble de la population, qu'elle soit permanente ou de passage. La présence de services à la population favorise la qualité de vie de la collectivité. Ces derniers doivent être adaptés à la réalité du milieu et aux besoins diversifiés.

Pour cette septième orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- 7.1 Faciliter l'implantation de projets domiciliaires intégrés tels des minis-maisons ou tout autre type de projet en co-propriété;
- 7.2 Encadrer le développement des campings existant afin de développer divers types d'hébergements tels que gîtes ou auberges;
- 7.3 Favoriser l'implantation de commerces de proximité;
- 7.4 Favoriser le maintien et l'implantation de services à la collectivité;
- 7.5 Favoriser l'utilisation des infrastructures récréotouristiques par la population résidente;

La huitième orientation du plan d'urbanisme, qui soutient l'atteinte de cette cible de développement social, est la suivante :

### **ORIENTATION 8**

#### **Favoriser la cohésion sociale et le maintien d'une vie collective épanouissante**

Le conseil municipal est convaincu que la force d'une collectivité se mesure à la qualité des liens que ses membres tissent entre eux. Bowman souhaite favoriser sur son territoire une vie collective



riche et épanouissante. Elle souhaite également que toute la communauté soit interpellée par les enjeux de son développement et qu'elle y prenne part activement.

Pour cette huitième orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- 8.1 Favoriser la tenue d'activités récréatives et d'événements mobilisateurs qui favorisent les échanges entre les différents citoyens et en attirent de nouveaux ;
- 8.2 Favoriser la fréquentation de lieux communs par la clientèle touristique et la population résidante ;
- 8.3 Favoriser la mise sur pied de groupes et de comités de citoyens ;
- 8.4 Faciliter l'accès à l'information municipale pour les citoyens et tous les intéressés.
- 8.5 Développer des infrastructures favorisant les rassemblements dans le cadre des aménagements prévus sur le site du parc régional de la Forêt Bowman.

### **CIBLE 3 : UNE NATURE PROTÉGÉE ET ACCESSIBLE**

Parsemée de rivières, cours d'eau et plans d'eau et entourée d'un superbe paysage forestier et montagneux Bowman s'inscrit dans un environnement naturel à préserver. Son ambition à rayonner en tant que pôle récréotouristique régional, de même que celle de faire de la qualité de vie une priorité, impose un aménagement territorial qui soit respectueux des potentiels exceptionnels du milieu.

Cette approche du développement environnemental de Bowman respecte les principes que la Loi sur le développement durable libelle ainsi :

#### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

*« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement »*

#### **PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

*« La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens »*

#### **RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES**

*« Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité »*

La neuvième orientation du plan d'urbanisme, qui soutient l'atteinte de cette cible de développement environnemental, est la suivante :



## ORIENTATION 9

### Assurer la protection de l'environnement naturel sur l'ensemble du territoire tout en préservant son accessibilité

Bowman souhaite encadrer adéquatement les activités humaines dans l'environnement naturel et favoriser le développement durable. Elle souhaite également en favoriser l'accès à l'ensemble de sa population, qu'elle soit résidente, saisonnière ou de passage.

Pour cette neuvième orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- 9.1 Appliquer de façon responsable la réglementation concernant la protection de l'environnement naturel ;
- 9.2 Protéger adéquatement l'eau des lacs et des cours d'eau ;
- 9.3 Protéger adéquatement les berges;
- 9.4 Protéger l'intégrité des milieux écosensibles et à haute valeur environnementale ;
- 9.5 Favoriser le développement d'activités sportives éco-responsables ;
- 9.6 Favoriser la présence d'industries éco-responsables ;
- 9.7 Encourager la réduction des déchets domestiques ;
- 9.8 Favoriser l'accès et la mise en valeur du patrimoine naturel par l'aménagement de parcs et de sentiers dans le parc régional ;
- 9.9 Faciliter l'accès aux rivières, cours d'eau et plans d'eau sur les terres privées en favorisant l'implantation de camps de chasse et de pêche. Poursuivre le développement des activités et la mise en place d'infrastructures sur le site du parc régional de la Forêt Bowman.

La dixième orientation du plan d'urbanisme, qui soutient l'atteinte de cette cible de développement environnemental, est la suivante :

## ORIENTATION 10

### Assurer la protection ainsi que la mise en valeur des paysages naturels et habités du territoire

Le territoire s'offre à l'observateur par son paysage visuel. Défini comme *la lecture esthétique d'un espace à un moment précis*<sup>6</sup>, le paysage suscite l'émotion et façonne l'impression que nous laisse un lieu. Il est une expérience, une ambiance à saisir et à se remémorer. Travaillant au développement de sa vocation touristique et soucieuse de procurer à sa communauté un paysage harmonieux et inspirant, Bowman reconnaît l'importance de protéger et de mettre en valeur ses paysages naturels et habités.

Pour cette dixième orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- 10.1 Encourager et appuyer les initiatives et les projets ayant un impact favorable sur la qualité



- du paysage ;
- 10.2 Appliquer rigoureusement la réglementation concernant les nuisances ;
  - 10.3 Appliquer rigoureusement la réglementation concernant la protection des paysages ;
  - 10.4 Identifier clairement les sites présentant des paysages de grande qualité et favoriser leur mise en valeur et leur accès.

## **CIBLE 4 : UNE VIE CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET SPORTIVE RICHE ET DYNAMIQUE**

L'UNESCO définit la culture comme «...*l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* » (UNESCO, 1982). C'est donc essentiellement par sa culture qu'une collectivité forge et exprime son identité. Parce que Bowman souhaite être un milieu de vie épanouissant pour sa communauté, parce qu'elle souhaite favoriser la cohésion sociale et stimuler le sentiment d'appartenance, mais aussi parce qu'elle désire être attrayante et se distinguer comme pôle récréotouristique régional, Bowman entend favoriser la présence d'une vie culturelle riche et dynamique sur son territoire, intégrant la récréation et les sports. Son approche du développement culturel intègre le principe que la Loi sur le développement durable libelle ainsi :

lv URART établissement public d'action culturelle - extraits de l'exposition « Raconte-moi ton paysage » réalisation du LEGTA de Venours. En ligne. <[www.rurart.org/ressources/comprendre/paysage/index.html](http://www.rurart.org/ressources/comprendre/paysage/index.html)>. Consulté été 2011

### **PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL**

*« Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. »*

La onzième orientation du plan d'urbanisme, qui soutient l'atteinte de cette cible de développement culturel, est la suivante :

### **ORIENTATION 11**

#### **Encourager le dynamisme culturel, récréatif et sportif de Bowman**

La municipalité désire favoriser son développement culturel et son rayonnement aux plans des arts et des activités récréatives et sportives. L'amélioration de ces activités, en termes de quantité, d'envergure et d'achalandage, constitue le principal objectif de la municipalité à cet égard.



Pour cette onzième orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- 11.1 Accroître l'offre d'activités et de services culturels, artistiques, récréatifs et sportifs sur le territoire municipal ;
- 11.2 Soutenir le développement d'équipements culturels, artistiques, récréatifs et sportifs ;
- 11.3 Appuyer le développement de centres d'interprétation et de lieux de diffusion de la culture et de pratique sportive ;
- 11.4 Diffuser l'information sur l'offre culturelle, artistique, récréative et sportive de la municipalité ;
- 11.5 Favoriser la participation des citoyens de tous âges à la vie culturelle et récréative municipale ;
- 11.6 Favoriser le développement de projets contribuant à consolider, à développer, à diversifier et à harmoniser l'offre en tourisme culturel et sportif de la municipalité ;
- 11.7 Supporter la promotion et le développement des activités organisées par des organismes locaux dans le cadre du Festival Country de Bowman et val-des-Bois.
- 11.8 Développer des infrastructures favorisant les rassemblements dans le cadre des aménagements prévus sur le site du parc régional de la Forêt Bowman;

La douzième orientation du plan d'urbanisme, qui soutient l'atteinte de cette cible de développement culturel, est la suivante :

## **ORIENTATION 12**

### **Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et historique de Bowman**

La protection et la mise en valeur du patrimoine importantes pour la municipalité en raison de sa valeur historique, mais également en raison de la vocation touristique de la municipalité, qui prescrit une valorisation des éléments distinctifs du milieu.

Pour cette douzième orientation, les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- 12.1 Favoriser l'utilisation et la réhabilitation de bâtiments et de lieux d'intérêt patrimonial à des fins culturelles ;
- 12.2 Mettre en valeur le potentiel patrimonial par une amélioration esthétique des lieux et des bâtiments ;
- 12.3 Par un affichage soigné, donner l'information appropriée au sujet du patrimoine immobilier de la municipalité ;
- 12.4 Favoriser les initiatives de construction mettant en valeur le patrimoine bâti local.



## **PARTIE 3**

# **CADRE D'INTERVENTION**



### 3.1 AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉS D'OCCUPATION

La carte 5 à l'annexe cartographique, intitulée « Les grandes affectations du territoire », découpe approximativement le territoire de Bowman en 5 aires distinctes. Pour chacune de ces aires, la carte illustre l'affectation du sol qui est la plus souhaitable pour chacune de ces aires ou, en d'autres termes, sa vocation principale à consolider ou à développer. Il existe 7 catégories de vocations possibles.

La distribution territoriale des vocations, tel qu'illustrée par la carte 5, est la plus susceptible de favoriser, pour l'avenir, l'atteinte des cibles, des orientations et des objectifs d'aménagement mentionnés précédemment (voir la partie 2), tout en respectant les milieux naturels et bâtis du Bowman d'aujourd'hui, leurs potentiels et leurs contraintes (voir la partie 1). Les grandes affectations déterminées par le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau sont aussi respectées, comme l'exige la loi.

Cette carte et le présent chapitre constituent la partie maîtresse du plan d'urbanisme et du projet de territoire qu'il met en œuvre. À cette fin, la réglementation d'urbanisme, que devront dorénavant respecter les citoyens et les entreprises, doit être évidemment conforme à ce plan d'urbanisme, comme l'exige encore la loi.

À cette fin, le plan de zonage, inclus dans le règlement de zonage, précisera la délimitation exacte de ces différentes « aires d'affectation » et convertira chacune d'elles en une ou plusieurs « zones ». Dans chacune de ces zones, le règlement de zonage prescrira les nombreux usages qui seront autorisés ou prohibés, compte tenu de leur vocation respective. L'ensemble de la réglementation d'urbanisme prescrira aussi les normes et les critères d'aménagement à respecter dans ces différentes zones.

Les 5 vocations territoriales de Bowman se caractérisent comme suit :

#### 3.1.1 L'affectation « Villégiature »

Les espaces qui ont déjà été construits sont en périphérie de la route 307 et du Lièvre Nord et autour du lac Poisson Blanc et présentent un attrait pour la population saisonnière ou permanente, grâce à leur proximité des milieux naturels et des activités récréotouristiques. La carte 5 leur attribue l'affectation « Villégiature », qui couvre principalement les parties nord-ouest et sud-est du territoire municipal, là où se trouvent les plus larges plans d'eau et la rivière du Lièvre.

Le développement éventuel du parc régional à l'ouest du réservoir Escalier rendra ces espaces de plus en plus attrayants pour l'implantation d'établissements récréotouristiques et résidentiels. Selon les zones, le règlement de zonage favorisera différentes formes d'hébergement, de restauration et de petites activités commerciales ou artisanales, en prenant les précautions nécessaires pour qu'elles n'incommodent pas les résidents.



Toutes les constructions seront encadrées par une réglementation rigoureuse sur la protection des écosystèmes, notamment les habitats fauniques et les bandes de protection riveraine. La beauté des paysages sera également enrichie par le contrôle de l'abattage des arbres et l'intégration des bâtiments dans l'environnement naturel et bâti.

La densité d'occupation du sol y sera généralement maintenue faible.

### 3.1.2. L'affectation « Écotourisme »

L'affectation « Écotourisme » est attribuée aux territoires d'intérêt écologique qui sont évidemment vulnérables aux perturbations humaines. Deux petits espaces sont présents sous cette affectation au nord-ouest et à l'est du Lac Escalier. La réglementation n'y autorisera que les activités écotouristiques ou éducatives. La plupart des activités de plein air non motorisées seront autorisées, ainsi que les constructions sommaires permettant de les exercer. L'abattage des arbres sera rigoureusement limité aux coupes nécessaires à ces aménagements.

La densité d'occupation du sol sera nulle.

### 3.1.3 L'affectation « Agriculture dynamique »

Au fil des années, l'agriculture subit des pressions immobilières de plus en plus fortes. Il est impérieux de protéger et de valoriser les terres fertiles, notamment en permettant aux agriculteurs de rentabiliser leurs opérations avec des activités d'appoint qui soutiennent la pratique agricole.

C'est la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), de concert avec la MRC Papineau, qui a déterminé les différentes affectations agricoles qui composent maintenant la zone agricole permanente. À Bowman, la CPTAQ n'a déterminé qu'une seule affectation agricole, soit l'affectation « Agriculture dynamique », qui occupe la partie sud-est du territoire municipal. La CPTAQ attribue cette affectation aux terres qui présentent, selon elle, d'excellentes perspectives pour la pratique de l'agriculture, grâce à leurs caractéristiques pédologiques, agronomiques et topographiques idéales. Dans cette affectation, l'agriculture jouit de la plus grande protection et les activités non-agricoles sont prohibées, sinon rigoureusement limitées et encadrées.

Néanmoins, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAAQ) y autorise la construction de résidences unifamiliales et intergénérationnelles, mais seulement à la condition qu'elles soient destinées aux agriculteurs, à leur famille ou à leurs employés. La municipalité peut aussi y autoriser des commerces ou des services complémentaires aux activités de production qui sont réalisées sur une ferme donnée. Cependant, tous les autres projets d'usages non agricoles devront être prohibés par le règlement de zonage, à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une approbation éventuelle par la CPTAQ.



Évidemment, les usages déjà existants peuvent continuer à être exercés, pourvu qu'ils bénéficient d'un droit acquis accordé en vertu de la LPTAAQ, ou qu'ils aient fait l'objet d'un décret gouvernemental ou d'une autorisation émanant de la CPTAQ.

En affectation agricole, la densité d'occupation du sol devra nécessairement être maintenue très faible.

### 3.1.4 L'affectation « Foresterie »

L'affectation « Foresterie » concerne toutes les forêts et elles sont nombreuses à Bowman. L'exploitation forestière y est saine et judicieuse puisque la plupart des forêts sont privées. Les coupes faites par le passé en fonction de l'espèce et du diamètre des arbres ont appauvri nos forêts, c'est pourquoi il est primordial de promouvoir des pratiques sylvicoles saines afin de les réhabiliter. Le secteur forestier se situe dans la partie ouest et nord-ouest (jusqu'au Lac Escalier) de la municipalité.

Comparativement à d'autres forêts québécoises, celles de l'Outaouais sont peu développées dans le domaine de l'acériculture, alors que le potentiel est conséquent.

Les forêts du domaine de l'État sont administrées par le MFFP et sont certifiées par le *Forest stewardship Council*, attestant de leur saine gestion.

Les forêts privées, quant à elles, reçoivent de la part des municipalités qui le désirent, toutes les activités prévues à l'affectation « Récréotourisme ». Les municipalités peuvent également y ajouter l'exploitation forestière (scieries et entreprises de transformation primaire du bois de coupe), mais aussi les entreprises bénéficiant d'un milieu naturel comme ressource première (carrière, gravière et sablière), tout en préservant les zones sensibles.

Seules les habitations unifamiliales et bi-générationnelles seront autorisées par les municipalités. Les usages domestiques complémentaires à l'habitation résidentielle ou complémentaire peuvent être autorisés, mais sous restrictions municipales, telles que la superficie, nombre d'employés maximum, etc.

Dans l'affectation foresterie, aucune nouvelle route n'est autorisée. Seul le prolongement de celles existantes est permis si et seulement si la longueur maximale est l'équivalent de cinq fois la largeur minimale des lots permis dans le secteur par phases successives de développement résidentiel. Les phases doivent être au minimum complétées à 50% pour les secteurs riverains et au minimum à 75% dans les autres secteurs. L'urbanisation devant être gérée sainement, les municipalités pourront malgré tout assurer le développement de nouvelles rues ou le prolongement de celles existantes au travers d'un maximum de trois nouveaux projets de développement résidentiel. Les projets devront comprendre un minimum de cinq lots dont la longueur devra équivaloir la largeur minimale des lots permis dans le secteur par phases



successives de développement résidentiel. Pour les secteurs riverains, chaque phase devra comprendre cinq lots et devra être complétée au minimum à 50% afin de pouvoir passer à la phase suivante. Le développement résidentiel par phases successives devra être complété au minimum à 75% pour les autres secteurs.

Sont autorisés dans l'affectation « Foresterie » : les campings, pourvoiries et ateliers, les abattages d'arbres dans le respect des normes minimales prescrites par le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC à l'intérieur des forêts privées. Les extractions de substances minérales de surface, telles que le sable, le gravier et la pierre à bâtir pourront également y être autorisées.

Les centres de transfert de faible capacité, les écocentres, lieux d'apports volontaires et site de compostages industriels, pourront être aménagés uniquement par les municipalités et sur leurs terrains.

### **3.1.5 L'affectation « Récréotourisme »**

L'affectation « Récréotourisme », s'applique aux territoires représentant un intérêt écologique et capable de supporter les activités récréatives humaines. Cette affectation est présente dans la partie centrale nord du territoire bowmanoïse.

L'affectation « Récréotourisme » a pour objectif de dynamiser les espaces à but récréatif tout en préservant les écosystèmes. Les activités, équipements et constructions autorisés dans l'affectation « Écotourisme » sont également permises ici. Les sentiers, pistes cyclables, terrains de campings aménagés et desservis, activités de plein air, infrastructures de navigation de plaisance, bâtiments d'hébergement et de restauration, l'agriculture, la sylviculture et l'acériculture et les équipements d'utilité publique sont permis.

L'exploitation forestière y est autorisée sur les terres du domaine de l'État uniquement.



## 3.2 VOIES DE CIRCULATION

### 3.2.1 Le réseau local

Sur la carte 6 de l'annexe cartographique, nous observons que le réseau local est uniquement développé dans la partie nord-est et sud-est de la municipalité.

Pour le moment, aucun projet de prolongement de rue n'est prévu sur le territoire de Bowman.

## CONCLUSION

Bowman un milieu de vie agréable et convivial et dynamique. Les Bowmanois souhaitent poursuivre sur cette voie, tout en bonifiant l'activité économique récréotouristique, le logement abordable, les lieux d'art et de culture et l'esthétique villageoise.

Élaboré dans une perspective de développement qui s'harmonise aux acquis du passé, le plan d'urbanisme de Bowman constitue le guide de ceux qui voudront bien continuer à se façonner un milieu de vie convenant à leurs aspirations.

\*\*\*

Un des rôles fondamentaux d'un plan d'urbanisme est d'énoncer les principes sur lesquels se fonderont les différents règlements d'urbanisme. Entre autres, cette réglementation régira l'émission des permis et certificats, prescrira les usages autorisés et les normes d'implantation qui s'appliqueront dans chacune des zones de la municipalité et contribuera à la protection de l'environnement visuel et biophysique. Cette réglementation sera conforme aux principes énoncés dans le présent texte et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau.



## RÉFÉRENCES

Cimon, Jean. 1979. *Le dossier Outaouais, réflexion d'un urbaniste*. Édition du Pélican. Québec. 1979. 183 pages

DAA Stratégies. Mai 2009, *MRC Papineau : Plan de développement et de diversification économique*.

Duval et al. 2006. *État des lieux de la MRC Papineau*, Université du Québec en Outaouais. En ligne. <<http://www.uqac.ca/>>. 70 p.

L'ATINO. 2009. *Portrait forestier de la MRC Papineau*. MRC Papineau. 87 p.

L'ATINO. 2005. *Territoires d'intérêts de la MRC Papineau*. MRC Papineau. 26 p.

Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire. 2010. *Indice de développement*. En ligne. Gouvernement du Québec. <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>>. Consulté juin 2011

Ministère des Affaires municipales et habitations. *Indice de développement*. En ligne. Gouvernement du Québec. <<http://www.mamah.gouv.qc.ca/>>.

Ministère de la Santé et Services sociaux. 2019. *Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec : Variations locales de l'indice de défavorisation*. En ligne. Québec : Gouvernement du Québec. <<http://www.msss.gouv.qc.ca/>>.

Ministère des Transports, Direction générale de l'Ouest, Direction de l'Outaouais. 1996. *Plan de transport de l'Outaouais 1996-2011*. 164 p.

Ministère des Transports du Québec. 2011. *Atlas des Transports, Débit de circulation 2000-2008*. En ligne. <<http://transports.atlas.gouv.qc.ca/>>. Gouvernement du Québec.

MRC Papineau. 2003. *Plan de gestion des matières résiduelles*. Régie intermunicipale - Argenteuil Deux-Montagnes. En ligne. 93 p. <<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>>.

MRC Papineau. Juin 2009. Règlement n° 104-2009, modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 078-2006

MRC Papineau. Mars 2006. *Règlement 078-2006 : Règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones d'inondation*. 50 pages

*Statistique Canada – Recensement de la population*. En ligne. <[www.statcan.gc.ca/](http://www.statcan.gc.ca/)>.

Municipalité de Bowman, [www.bowman.ca](http://www.bowman.ca)

Base de plein air Air Eau Bois, [www.aireaubois.com](http://www.aireaubois.com)



## DISPOSITIONS FINALES

### 1. ADOPTION

Par le présent règlement PU-2022-01 révisant le plan d'urbanisme adopté par le règlement 2007-04, le Conseil décrète l'adoption du plan d'urbanisme 2022 dans son ensemble et également chapitre par chapitre et paragraphe par paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre ou un paragraphe de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres parties du présent plan d'urbanisme continueraient de s'appliquer.

### 2. REMPLACEMENT

Le présent plan d'urbanisme 2022 remplace le plan d'urbanisme adopté par le règlement 2007-04, tel qu'amendé.

### 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement PU-2022-01 révisant le plan d'urbanisme entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET PASSÉ À BOWMAN, ce 21 février 2022**

---

Gaston Donovan, maire

---

Nathalie Bouladier, directrice générale par intérim